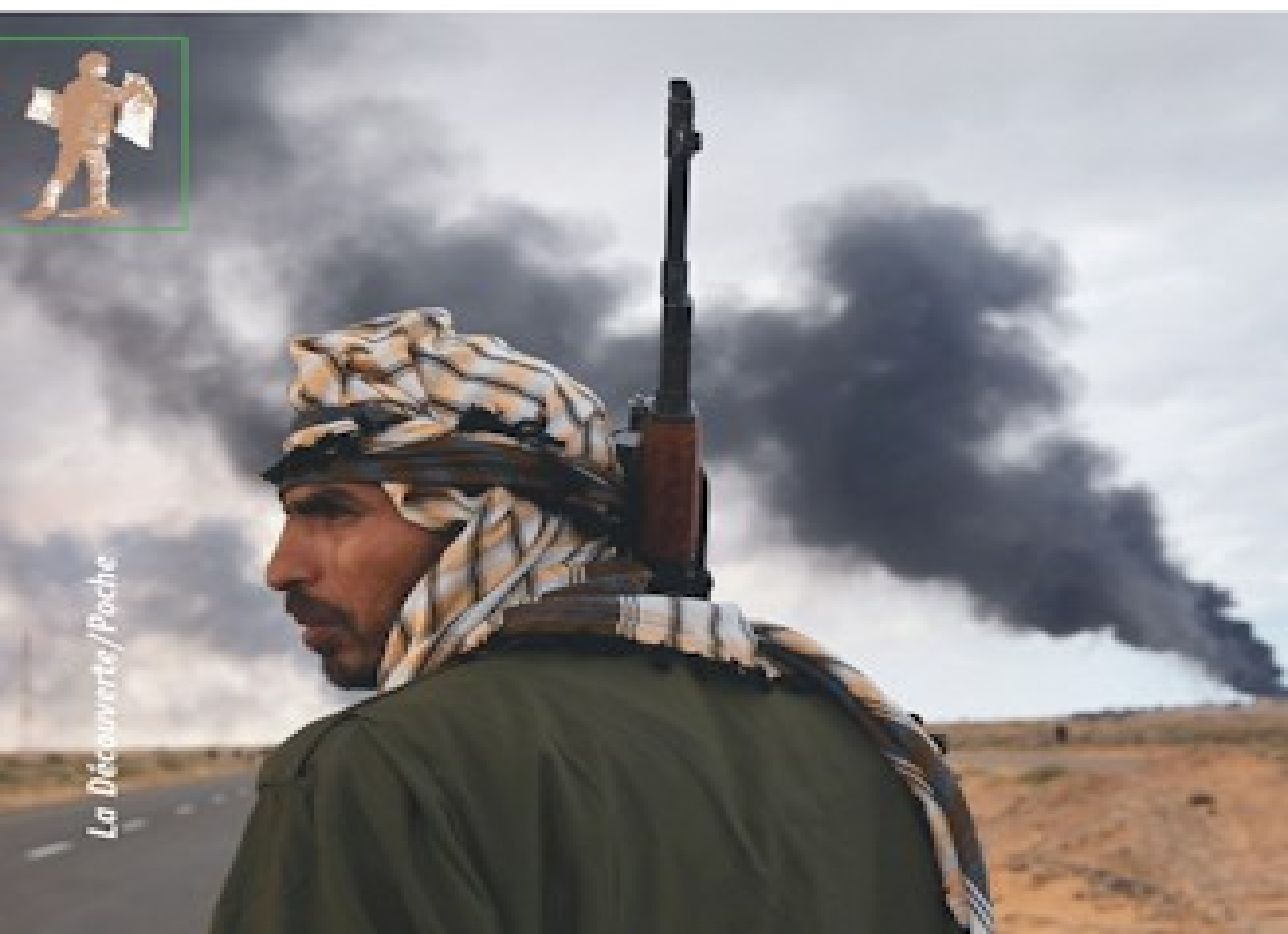


Sous la direction de
Bertrand Badie
Dominique Vidal

Nouvelles guerres

Comprendre les conflits
du xxi^{e} siècle



*Sous la direction de
Bertrand Badie et Dominique Vidal*

Nouvelles guerres

Comprendre les conflits du ^{xxi}e siècle

2016



I.

Enjeux.

Quelles guerres au XXI^e siècle ?

Aux quatre coins du monde. Panorama des conflits contemporains

DOMINIQUE VIDAL

Journaliste et historien

Par-delà leurs victimes et les inquiétudes qu'ils font peser sur la paix en Europe, les événements d'Ukraine illustrent la complexité des conflits qui ensanglantent toujours la planète, plus de deux décennies après la victoire de l'Occident sur l'Union soviétique¹. Certes, ils ravivent les tensions entre la Russie et les États-Unis. Mais ce « grand jeu » nouvelle manière n'aurait pas pu se produire sans l'accumulation explosive de facteurs internes : les contradictions entre la partie occidentale pro-européenne et la partie orientale prorusse du pays, les conséquences sociales de la libéralisation, la corruption de la classe politique, la déliquescence de l'État, la poussée d'une extrême droite incluant des néonazis...

N'en déplaise aux nostalgiques de la guerre froide, le péril nucléaire n'empêcha pas, entre 1948 et 1991, la multiplication d'affrontements sanglants, qui occasionnèrent des millions de morts. Mais tous – ou presque – s'inscrivirent dans le cadre de l'affrontement entre les deux blocs. Même lorsque leurs causes s'enracinaient dans des situations régionales ou

internationales, les deux Grands les instrumentalisaient, veillant toutefois à ce que leurs « clients » respectifs sachent jusqu'où ne pas aller trop loin. L'équilibre de la (grande) terreur entre « superpuissances » se nourrissait de (petites) terreurs.

Une nouvelle phase historique

L'ouverture du Mur de Berlin puis, deux ans plus tard, la disparition de l'Union soviétique mirent un terme à cette gestion bipolaire de la planète. Au point que certains crurent à l'avènement d'une architecture unipolaire du monde autour de la superpuissance victorieuse, promise au statut d'empire américain. C'était l'époque où un Francis Fukuyama pronostiquait la « fin de l'Histoire ».

Cette vision s'est révélée trompeuse. De crise en crise, la mondialisation a progressivement montré ses limites : la liberté quasi totale donnée aux marchés a conduit à des secousses en série, de la crise asiatique (1998) à celle des *subprimes* (2008). Et, après le 11 septembre, l'Empire s'est embourbé en Irak et en Afghanistan. Non seulement son déploiement de forces ne lui a pas permis de sortir de l'impasse, mais il a plongé ces deux pays dans un chaos durable et renforcé le rôle de l'Iran, tout en entachant profondément l'image de l'Amérique dans le monde.

C'est dire que nous sommes entrés dans une phase historique nouvelle, dont, outre les menaces qui pèsent sur l'avenir même de la vie sur terre, trois facteurs majeurs se conjuguent pour ébranler l'hégémonie occidentale : la crise du capitalisme financier, devenue systémique ; la poussée des pays émergents, à commencer par les « BRICS » dont le PIB cumulé dépasserait dès 2020 celui du G7 ; et l'irruption des sociétés capables de secouer les dictatures, voire de les renverser.

Cette évolution accélérée a aussi bouleversé la nature même des guerres, ce dont témoigne, chaque année, le rapport du Stockholm International Peace Research Institute – Sipri². Ce dernier se fonde sur les catégories

définies par le Upsala Conflict Data Program (UCDP), qui distingue les conflits à base étatique, les conflits non étatiques et la violence unilatérale (voir encadré). Concernant les premiers, l'UCDP définit comme une « guerre » un conflit armé qui oppose, pour la conquête d'un territoire ou du pouvoir, deux forces armées dont l'une au moins appartient au gouvernement d'un État et dont l'affrontement a occasionné plus de 1 000 morts en un an. Les autres sont qualifiés de « conflits armés mineurs à base étatique ».

Ainsi la décennie 2002-2011 a-t-elle connu au total 73 conflits armés actifs, dont 37 l'étaient encore en 2011, dernière année dont les statistiques soient disponibles. Non seulement ce chiffre est un des plus élevés de cette période, mais le nombre – officiel, donc très inférieur au bilan réel – de morts est également supérieur : 22 500 en 2011 contre 17 000 en 2002³.

Conflits interétatiques, conflits non étatiques, violence unilatérale

L'UCDP différencie, en outre, trois types de conflits à base étatique : interétatiques, intraétatiques et intraétatiques internationalisés. Le premier met aux prises deux gouvernements ou plus ; le deuxième un gouvernement et un ou plusieurs groupes rebelles ; dans le troisième, une ou plusieurs des parties prenantes bénéficient de l'aide d'un État extérieur. Et le Sipri de préciser : « Les conflits intra-étatiques sont de loin les plus communs : dans la plupart des années ils représentent plus de 80 % de tous les conflits, et jamais moins de 70 %. Les conflits interétatiques sont les moins fréquents. Au cours de la décennie 2002-2011, on n'en a compté que quatre : entre l'Inde et le Pakistan (2001-2003), l'Irak, les États-Unis et leurs alliés (2003), Djibouti et l'Érythrée (2008), le Cambodge et la Thaïlande (2011). »

C'est en Afrique qu'on recense le plus de guerres et de conflits en 2011 : quinze. Ils se sont déroulés en Algérie

contre Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ; en République centrafricaine (RCA)

C'est en Afrique qu'on recense le plus de guerres et de conflits en 2011 : quinze. Ils se sont déroulés en Algérie contre Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ; en République centrafricaine (RCA) avec les mouvements hostiles au président François Bozizé ; en Côte d'Ivoire entre les forces favorables à Laurent Gbagbo et celles qui soutiennent Alassane Ouattara ; en Éthiopie contre le Front national de libération de l'Ogaden (FNLO) et le Front de libération Oromo (FLO) ; en Libye contre le Conseil national de transition (CNT) puis contre les forces de Mouammar Kadhafi ; en Mauritanie contre AQMI ; au Mali contre les

mouvements touarègues ; au Nigeria contre Boko Haram ; au Rwanda contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ; au Sénégal contre le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) ; en Somalie contre les shebabs ; au Soudan contre plusieurs mouvements de libération ; au Soudan du Sud contre plusieurs mouvements de libération ; entre le Soudan et le Soudan du Sud ; en Ouganda contre l'Armée de la résistance du Seigneur (LRA).

Vient ensuite l'Asie, avec treize conflits. Ils ont eu lieu en Afghanistan où la coalition multinationale combat les talibans ; entre Cambodge et Thaïlande ; en Inde contre le Parti communiste (maoïste) et les insurgés du Cachemire ; au Myanmar contre les mouvements karen et du Shan ; au Pakistan contre les talibans et l'Armée de libération du Baloutchistan (ALB) ; aux Philippines contre le Parti communiste, le groupe Abu Sayyaf et le Front Moro islamique de libération nationale (FIMLN) ; au Tadjikistan contre le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO) ; en Thaïlande, contre les insurgés du Patani. Avec les conséquences des mouvements révolutionnaires arabes, le Moyen-Orient a vu croître le nombre de ses conflits : six en 2011. Ils concernent l'Iran, contre le Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK) ; l'Irak (et les États-Unis), face à Ansar al-Islam et à l'État islamique d'Irak (ISI) ;

Israël, contre les mouvements de résistance palestiniens ; la Syrie, contre l'Armée syrienne libre (ASL) ; la Turquie, face au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) ; le Yémen (et les États-Unis), contre Al-Qaïda dans la péninsule Arabique (AQPA).

Le Sipri ne recense en 2011 que deux conflits dans les Amériques : celui qui oppose le gouvernement des États-Unis à Al-Qaïda et celui du gouvernement colombien contre les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Quant à l'Europe, elle n'a connu que des affrontements résiduels en Tchétchénie.

Plusieurs de ces conflits intraétatiques ont connu une internationalisation. Le Sipri les divise en deux groupes : « ceux qui sont liés à la “guerre globale contre le terrorisme” menée par les États-Unis, comme les guerres en Afghanistan et en Irak ainsi que le conflit des États-Unis contre Al-Qaïda » ; et « les cas d'intervention gouvernementale dans des conflits internes de pays voisins, comme le conflit entre l'Ouganda et l'Armée de libération du Seigneur, où le gouvernement a bénéficié en 2011 du soutien de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Sud-Soudan ».

Le Sipri s'intéresse par ailleurs aux « conflits non étatiques » – c'est-à-dire qui opposent deux parties dont aucune n'est un gouvernement et qui ont causé la mort de vingt-cinq personnes au moins en un an. Au total, 223 d'entre eux ont endeuillé les années 2002-2011, dont 38 restaient actifs en 2011, occasionnant quelque 6 400 morts. Durant cette dernière année, ils ont concerné un pays d'Amérique (Mexique), deux pays au Moyen-Orient (Égypte et Syrie), quatre pays en Asie (Afghanistan, Inde, Pakistan, Philippines) et six pays africains (RCA, RDC, Guinée, Nigeria, Somalie, Soudan).

Le Sipri étudie enfin les « violences unilatérales » – c'est-à-dire le recours à la violence armée de la part d'un gouvernement ou d'un groupe contre des civils inorganisés entraînant la mort de vingt-cinq personnes au moins en un an. Il en compte 130 durant les années

2002-2011, dont 23 persistaient en 2011. Durant cette dernière année, ils se sont produits en Europe (Russie), au Moyen-Orient (Bahreïn, Irak, Syrie, Yémen) comme sur les continents américain (Mexique, Guatemala) et africain (RCA, en RDC, Côte d'Ivoire, Libye, Nigeria, Somalie, Soudan).

Au cours de l'année 2011, les guerres et conflits les plus meurtriers – toutes catégories confondues – ont eu lieu, selon les statistiques du Sipri, au Soudan (3 340 morts), au Pakistan (2 600), au Mexique (1 950), en Somalie (1 900), en Afghanistan (1 780), en Libye (1 600) et au Yémen (1 140).

Allons plus loin que ces données factuelles. Une étude des statistiques et des analyses du Sipri sur la longue durée le confirme : si, contrairement à une idée répandue durant les années 1990, le nombre et la gravité des conflits ont plutôt diminué depuis la fin de la guerre froide, leur typologie a fondamentalement changé.

La première grande tendance, on l'a vu, c'est que les guerres extérieures – entre États – ont progressivement cédé la place à des guerres intérieures, souvent alimentées par des facteurs ethniques ou religieux (ou les deux). La deuxième concerne l'évolution des enjeux de ces batailles : les unes visent le contrôle d'un territoire particulier, les autres celui du pouvoir lui-même au sein d'un État. La troisième tendance touche aux États, dont la décomposition explique souvent la survenue de conflits, leur caractère sanglant et souvent leur durée. La quatrième intéresse la toile de fond de nombre de ces bras de fer : la lutte de plus en plus âpre pour s'approprier les richesses naturelles. Largement sous-estimée depuis la fin de la guerre froide, cette dimension est à nouveau à la mode chez certains analystes, qui en usent et, parfois, en abusent. Pour autant, comment nier que nombre de déchirures, aux quatre coins du monde, trouvent là une part essentielle de leur explication ?

Enfants, femmes, réfugiés : les civils, premières victimes des conflits

La cinquième grande tendance, et dans l'immédiat la plus grave, ce sont les conséquences humaines de la diversification de la violence armée. Dans les guerres interétatiques d'autrefois, les soldats constituaient le gros des victimes. Les guerres infraétatiques, elles, exercent surtout leurs ravages parmi les civils. Et si, dans la lutte pour le pouvoir, la responsabilité du nombre de morts incombe aux États, les groupes non étatiques en occasionnent le plus dans la bataille pour un territoire et ses ressources.

D'où la multiplication des victimes civiles, directes et indirectes, y compris les déplacés et réfugiés. Ces querelles intestines provoquent la prolifération des groupes armés, qui abolissent les frontières entre les différentes formes de violence. L'État, par sa faiblesse, alimente souvent ce glissement vers le pire, en s'appuyant sur des milices « tribales » ou des groupes de sécurité privés. Voilà pourquoi les civils, qui constituaient 5 % des tués et blessés des guerres au début du ^{xx}e siècle, en forment 90 % au commencement du ^{xxi}e, dont 80 % de femmes et d'enfants...

Parmi les principales victimes de cette « chasse aux civils » figurent en effet les enfants. Le Conseil de sécurité de l'ONU dénonce « six violations graves⁴ » commises à leur encontre : les enlèvements ; le meurtre ou la mutilation ; les violences sexuelles ; le déni d'accès humanitaire ; le recrutement ou l'emploi d'enfants soldats ; les attaques dirigées contre des écoles ou des hôpitaux.

Dans son rapport annuel, en juin 2013⁵, la représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui, en couvre plus d'une vingtaine où les enfants sont victimes de violences liées aux conflits⁶. Et la « liste d'infamie » comprend

55 forces et groupes armés de 14 pays, dont 11 nouveaux groupes et forces armés au Mali, en RCA, en RDC et en Syrie. « L'absence de lignes de front clairement définies, d'opposants identifiables, ainsi que l'utilisation croissante de tactiques terroristes par certains groupes armés rendent les enfants plus vulnérables, explique Mme Zerrougui. Des garçons et des filles ont été utilisés dans des attentats-suicides ou comme boucliers humains. Les enfants capturés au cours d'opérations militaires ont été détenus, parfois sans la protection d'un processus judiciaire en règle. Dans certains cas, ils ont été maltraités ou torturés. Les enfants ont également été affectés par l'utilisation de drones dans des opérations militaires. »

Selon Amnesty International, on comptait en 2013 quelque 300 000 enfants soldats, dont un tiers rien qu'en Afrique. Cette pratique viole évidemment la Convention des droits de l'enfant de 1989 – ratifiée par tous les États membres de l'ONU, sauf les États-Unis, la Somalie, le Soudan du Sud et la Palestine – ainsi que le protocole additionnel concernant l'implication d'enfants dans des conflits armés⁷. Entré en vigueur en 2002 et ratifié douze ans plus tard par 154 États, ce dernier fixe à dix-huit ans au moins l'âge légal d'enrôlement dans les forces armées.

Outre les morts et les blessés, mineurs et adultes, les guerres du XXI^e siècle entraînent une autre conséquence : la multiplication des réfugiés et déplacés. Dans son dernier rapport portant sur l'année 2011⁸, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) recensait 25,9 millions de « réfugiés et déplacés internes » sous sa protection et sous celle de l'Office des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA). Au total, on comptait alors 42,5 millions de personnes déracinées dans le monde, soit 4,3 millions de plus en un an. S'y ajoutaient 12 millions d'apatrides.

Les pays en développement accueillaient les quatre cinquièmes des réfugiés. Les trois principaux pays hôtes étaient le Pakistan (1,7 million), l'Iran (887 000) et la Syrie (775 400) – la guerre civile en cours dans ce pays a vu ce chiffre y atteindre début 2014 au chiffre record de... près de 10 millions de Syriens ayant dû quitter leur foyer ! Quant aux pays

d'origine, avec près de 2,7 millions de réfugiés dans 79 pays, l'Afghanistan arrivait largement en tête : en moyenne, un réfugié sur quatre dans le monde était originaire d'Afghanistan, dont 95 % hébergés au Pakistan et en Iran.

Le règne des armes légères

Cette profusion de conflits, notamment intraétatiques, modifie évidemment aussi les préoccupations en matière d'armes. Certes, la course au nucléaire militaire continue de focaliser l'attention de l'opinion mondiale. Et si l'Inde comme le Pakistan sont entrés sans grand bruit dans le petit club des puissances nucléaires, l'intention prêtée à l'Iran de se doter de la bombe mobilise les diplomates – à défaut des armées, comme le souhaite Israël. Et pourtant, ce sont les armes légères qui, aux quatre coins du monde, tuent le plus.

Selon le *Small Arms Survey 2012*, « les transferts internationaux autorisés d'armes légères et de petit calibre, ainsi que de leurs pièces, accessoires et munitions pèsent près de 8,5 milliards de dollars chaque année » – soit deux fois plus qu'en 2006. Cette hausse, poursuit le rapport, « a deux sources importantes » : « l'augmentation des dépenses des civils américains [...] et l'acquisition à grande échelle par les gouvernements d'armes à feu et d'armes légères militaires destinées aux forces armées nationales et internationales impliquées dans les conflits en Irak et en Afghanistan ». Précision intéressante : « Dans une large mesure, les arsenaux des insurgés actuels ne sont pas constitués de modèles d'armes récents, mais seraient l'héritage de l'effondrement des États et des pillages de stocks. »

Les principaux exportateurs de ces armes sont, selon les données douanières disponibles et par ordre décroissant, les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Chine et la Russie – pour un total annuel régulier d'au moins 100 millions de dollars chacun. Quant aux premiers importateurs, il s'agit des États-Unis, du Royaume-Uni, de

l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Canada, de l'Allemagne et de la France – également pour un total annuel régulier d'au moins 100 millions de dollars chacun.

Selon Oxfam⁹, le nombre de ces armes détruit chaque année (environ 800 000) paraît infime par rapport au nombre produit chaque année (8 millions) et *a fortiori* au nombre en circulation : 640 millions, dont les trois quarts d'armes à feu appartenant à des civils. Et environ un million d'armes sont « perdues » chaque année...

On n'imagine pas sans effroi l'évolution de la planète si ce genre de guerres qui l'ensanglante déjà devait se généraliser au fil du XXI^e siècle. Plus que jamais, seules une rupture avec les logiques économiques, sociales et politiques en vigueur, une transition accélérée vers le monde multipolaire qui se dessine et bien sûr la réforme, voire la reconstruction qui en découle de l'architecture internationale, à commencer par les Nations unies, seraient de nature à éviter cette dérive meurtrière et à assurer la paix. Mais on en est loin, très loin.

Pour en savoir plus

Stockholm International Peace Research Institute (Sipri) : <www.sipri.org>.

Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) : <www.unicef.org>.

Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) : <www.unep.org>.

Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) : <www.unhcr.fr>.

Small Arms Survey : <www.smallarmssurvey.org>.

Oxfam International : <www.oxfam.org/fr>.

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) : <www.grip.org>.

Notes du Chapitre 1

1. Cet article reprend et actualise les analyses de « Une nouvelle géopolitique des conflits », in *La Cassure, L'état du monde 2013*, La Découverte, Paris, 2012.

2. *Sipri Yearbook 2013. Armaments, Disarmament and International Security*, Solna, Suède, 2013.

3. Le chiffre de 2011 est le plus élevé de la décennie, à l'exception du pic de 2009 : 39 000 morts, du fait notamment de l'escalade des conflits au Sri Lanka, en Afghanistan et au Pakistan.

4. « Les six violations les plus graves », Bureau du représentant spécial du secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (<<http://childrenandarmedconflict.un.org>>).

5. « Rapport annuel du secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Des succès mais aussi de graves dangers pour les enfants affectés par les conflits », <<http://childrenandarmedconflict.un.org>>.

6. Sur le site Internet de la représentante, vingt-deux États sont cités : l'Afghanistan, la République centrafricaine, la Colombie, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Inde, l'Irak, Israël, le Liban, la Libye, le Myanmar, le Mali, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, la Syrie, le Tchad, la Thaïlande et le Yémen (<<http://childrenandarmedconflict.un.org>>).

7. HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME, « Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés », <www.ohchr.org>.

8. HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, *Une année de crises. Tendances mondiales 2011*, <www.unhcr.fr>.

9. Journée de la destruction des armes légères, <www.journee-mondiale.com>.

(Dés)intégration institutionnelle, (dés)intégration sociale : quels facteurs belligènes ?

FRÉDÉRIC RAMEL

Professeur à Sciences Po Paris et chercheur au CERI

Quels que soient les indicateurs retenus, les études annuelles relatives aux conflits armés sont unanimes : les conflits infraétatiques sont beaucoup plus nombreux que les affrontements interétatiques. Ce phénomène, qui n'est pas propre à la période post-guerre froide, puisqu'on le repère depuis 1945, constitue une source d'intérêt et de préoccupation pour les observateurs comme pour les praticiens. Il suscite cependant des interprétations variées. Partant des cas africains, souvent mis en avant pour rendre compte des conflictualités contemporaines, trois principales approches se distinguent.

La première postule l'émergence de ce que certains qualifient de « nouvelle barbarie ». Selon cette approche, portée notamment par le journaliste américain Robert D. Kaplan, auteur en 1994 d'un article intitulé « The coming anarchy¹ », l'irruption de la violence armée à l'échelle infraétatique résulterait d'un déchaînement de haine « ethnique », « culturelle » ou « religieuse » qui échapperait à toute rationalité politique.

La deuxième approche met au contraire l'accent sur la logique qui anime les belligérants, dont l'action répondrait à un calcul rationnel. Inspirée de l'économie néoclassique, elle privilégie une lecture en termes d'intérêts plutôt que d'injustices². Cette approche porte aussi une attention particulière à la « malédiction des ressources », processus selon lequel la trop grande dépendance d'un État envers une seule ressource naturelle (diamants, or, cobalt, bois...) constitue un facteur de déstabilisation et un accélérateur de conflits, certains groupes rebelles cherchant à capter une partie de la rente pour financer leurs activités.

Également attentive aux dimensions économiques des conflits, la troisième approche se concentre sur le fonctionnement de l'État lui-même, en s'intéressant notamment au « néopatrimonialisme » des élites au pouvoir. Au lieu de fournir les biens et les services publics nécessaires à une construction étatique et nationale harmonieuse, ces élites détournent les moyens mis à leur disposition de leur finalité première et cultivent des pratiques clientélistes qui leur permettent de maintenir leurs positions³.

« États faillis » ?

Cette troisième approche s'articule avec la problématique de l'État « failli » (une structure étatique déficiente qui, soumise à un stress aigu, menace de s'effondrer) ou de l'État « fragile » (une structure étatique susceptible de « faillir » en raison d'une vulnérabilité à des facteurs internes ou externes). Selon cette grille de lecture, la variable clé résiderait dans l'incapacité de l'État à honorer le contrat social qui l'a fondé. Constitués pour la plupart récemment, au cours de la vague d'indépendances du xx^e siècle, ces États « faillis » ou « fragiles » ne parviennent pas à élaborer et utiliser leurs prérogatives de puissance publique sur un territoire donné. Ce type de diagnostic favorise l'essor de grilles d'observation, telles que le « Failed States Index » publié annuellement par le *think tank* Fund for Peace dans la revue *Foreign Policy*, servant à classer les « États en

déliquescence » selon une série d'indicateurs sociaux, économiques et politiques⁴. Ce diagnostic invite également à une pluralité d'interventions de la part des organisations intergouvernementales (OIG) de façon à « reconstituer, sous une forme ou une autre⁵ », ces États qui portent « un drapeau sans mât et sans socle⁶ ». Dans son rapport de 2005 intitulé *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et droits de l'homme pour tous*, Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations unies, soulignait que la guerre entre États n'était plus qu'une menace parmi d'autres. En établissant un lien entre sécurité humaine et déliquescence étatique, il appelait à une redéfinition du rôle de l'ONU en matière de sécurité. Parallèlement, de nouveaux instruments ont été élaborés par la Banque mondiale en 2002, avec l'initiative « Low income countries under stress » (LICUS), et par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec la mise en place en 2005, par son Comité d'aide au développement, de « principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires ».

C'est au cœur de cette troisième interprétation, qui met en avant la double problématique du néopatrimonialisme et de la fragilité des structures étatiques, que se loge l'idée selon laquelle la désintégration institutionnelle serait un facteur déterminant des guerres civiles contemporaines. Cette analyse fait cependant l'objet de vives critiques puisque la thèse de l'État failli serait portée par une nouvelle forme d'impérialisme. Issue de conceptualisations théoriques et de trajectoires étatiques essentiellement occidentales, une telle approche révélerait une domination sur le plan des idées et se traduirait en pratique par l'exportation d'un modèle de l'État démocratique libéral « vers les États de la périphérie⁷ ». Sélective, pour ne pas dire biaisée dans ses références, cette ingénierie déployée par les intervenants extérieurs écarterait les modalités d'un « vouloir-vivre ensemble » endogène, défini par des populations locales capables de mettre en place des mécanismes de réconciliation ou de fabrication du lien politique indépendamment des conceptions occidentales.

L'objectif du présent chapitre consiste moins à critiquer la thèse de l'État failli qu'à la nuancer. S'éloignant des approches monocausales, il entend

montrer que plusieurs facteurs de natures distinctes interviennent tant dans le déclenchement que dans l'amplification des guerres contemporaines. Certes, les carences de l'État, dans ses missions coercitives ou distributives, peuvent susciter le passage d'une partie de la population à la violence armée. Toutefois, ces variables d'ordre institutionnel ne suffisent pas : les déséquilibres socioéconomiques, qui affectent les conditions de vie, et/ou les enjeux de légitimité, qui frappent le pouvoir politique, pèsent également. Enfin, les désintégrations institutionnelle et sociale dépendent aussi de facteurs exogènes.

Une désintégration « par le haut » : les déficiences de l'État

Détenant le monopole de la coercition physique légitime, selon la définition de Max Weber, l'État se voit confier une première mission qui consiste à assurer la sécurité des populations sur son territoire. Elle suppose une série de moyens adaptés, à commencer par des institutions militaires et policières respectueuses de l'État de droit. Or ces capacités font parfois nettement défaut, pour des raisons diverses.

Les cas différenciés de l'armée en République centrafricaine (RCA) et en République démocratique du Congo (RDC) illustrent bien ce phénomène. Pour la première, l'institution militaire est regardée avec suspicion par les élites civiles. Les putschs militaires et les mutineries qui ont jalonné l'histoire récente du pays – dont le coup d'État, en 2003, du général François Bozizé, resté au pouvoir jusqu'en 2013 – ne sont pas étrangers à cette difficile coopération entre les dirigeants civils et les Forces armées centrafricaines (FACA). Cette difficile coopération s'est traduite par la volonté des premiers de neutraliser les secondes en limitant leurs ressources matérielles : alors que la RCA dispose, sur le papier, de 6 000 soldats, les FACA ne peuvent en réalité compter que sur 2 000 hommes opérationnels sous-dotés en moyens de transport et en logistique (avec un territoire

comparable, l'Ukraine dispose de quelque 200 000 soldats). D'où l'idée selon laquelle l'État deviendrait fantoche après le PK12 (12 km du centre de la capitale Bangui) !

Pour la RDC, le délabrement de l'armée résulte en partie d'une confusion entre chaîne de commandement et chaîne de paiement. Les salaires sont en effet versés directement au chef d'état-major général par la Banque centrale, puis attribués de manière hiérarchique. Le passage de main en main d'une telle enveloppe favorise les détournements à des fins personnelles et soumet la rétribution des soldats du rang au bon vouloir de leurs supérieurs. De telles mesures aboutissent à une fragilisation de l'action militaire, source d'un déficit sécuritaire.

Aux pouvoirs régaliens relatifs à la sécurité s'ajoutent des missions d'ordre social et économique. Celles-ci supposent l'existence d'un État capable de redistribuer les richesses et d'intervenir activement en s'appuyant sur les équipements collectifs et les services publics : infrastructures routières, établissements scolaires et hospitaliers, programmes de développement économique... L'ensemble de ces mesures participe d'une conception de l'État-providence dont la particularité est de reconnaître aux membres de la communauté politique des droits-créances qui, contrairement aux droits-libertés, supposent une action effective et continue de l'État. Mais lorsque l'amélioration des conditions de vie, voire la satisfaction des besoins fondamentaux des populations peinent à se concrétiser, en dépit des promesses officielles, les tensions sociales et politiques ne tardent pas à se manifester.

Le cas du Mali offre un condensé de ce mécanisme qui vient s'ajouter à une fragilité sur le plan des capacités militaires. Dès l'indépendance du pays en 1960, des rébellions de Touaregs se manifestent au nord. Adoptés sous médiation algérienne en 1991, les accords de Tamanrasset reconnaissent une certaine autonomie aux régions du Nord-Mali tout en incitant le gouvernement malien à s'y impliquer (aide au développement de la région, réinsertion des anciens rebelles dans l'armée et l'administration, etc.). Faute, notamment, de ressources financières suffisantes, le nouveau « Pacte national » mis en place à cette période n'est pas appliqué et les rébellions

touarègues se perpétuent. Critiques et mobilisations touarègues aboutissent en 2006 à la création de l'Alliance démocratique pour le changement, avec à sa tête, notamment, deux officiers déserteurs ayant été objets de discrimination (Hassan Ag Fagaga et Ibrahim Ag Bahanga). L'Alliance revendique une large autonomie pour les régions de Gao, Tombouctou et Kidal. Un nouvel accord (celui d'Alger adopté la même année) réitère la spécificité de la zone et l'appel à une plus grande assistance économique. Il prévoit même un élargissement des prestations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des voies de communication (téléphone, radio, aéroports)... Ces perspectives n'entament pas la détermination des Touaregs. Après les élections locales contestées de 2009 ainsi que la décision du président Amadou Toumani Touré de ne pas dépêcher des forces de défense maliennes mais de s'appuyer sur des milices locales arabes et touarègues, la tendance s'accroît. Une fusion s'opère entre le Mouvement touareg du Nord-Mali et le Mouvement national de l'Azawad pour créer le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) en 2011. Ici, une tension apparaît entre les demandes d'État (volonté de bénéficier des politiques publiques favorables à l'élévation du niveau de vie) et les critiques de l'État (volonté d'émancipation définitive par rapport au pouvoir « central »). Mais c'est bien la conjonction d'une fragilité institutionnelle avec une absence totale de prise en charge des besoins économiques et sociaux primordiaux des populations locales touarègues qui constitue le terreau de l'affrontement armé.

Une désintégration « par le bas » : l'exclusion sociale et politique

L'analyse « par le haut » des dysfonctionnements et des carences de l'État ne suffit pas à identifier les sources des situations belligènes. Il est également nécessaire de s'intéresser à la désintégration sociale et politique « par le bas ». Pour qu'une société politique telle qu'une cité, une nation ou

un empire puisse perdurer, les individus qui la composent doivent, d'une manière ou d'une autre, se sentir attachés aux autres membres de la collectivité. Le manque de cohésion sociale, voire le sentiment d'exclusion d'une catégorie de la population, engendre des situations conflictuelles, individuelles ou collectives, passagères ou plus durables. Ces dernières peuvent prendre des formes diverses, allant jusqu'à la criminalité organisée ou la dissidence armée.

La disparition d'un État central fonctionnel et la fragmentation du territoire national, suite à la chute du régime de Mohamed Siad Barre en 1991, ont fait de la Somalie un des exemples les plus fréquemment cités d'« État failli ». D'autres facteurs, pas nécessairement directement liés à la « faillite » des institutions étatiques, doivent pourtant être mentionnés pour rendre compte de la guerre civile qui ravage le pays depuis plus de vingt ans. C'est le cas, par exemple, de l'exode rural qui entraîne le gonflement des populations urbaines. D'une part, celles-ci ne sont pas toutes bénéficiaires des services publics de base (soins, école, eau potable). D'autre part, l'absence d'intégration socioéconomique de ces populations offre aux entrepreneurs de violence un terreau propice pour prospérer et un réservoir pour recruter des combattants.

Dans le cas de la guerre civile en Sierra Leone, qui s'étire de 1991 à 2001, ces entrepreneurs sont des laissés-pour-compte, écartés des opportunités sociales, économiques et, plus encore, politiques. Fondé par Foday Sankoh, le Revolution United Front (RUF) réunit de jeunes intellectuels, mais aussi et surtout de jeunes ruraux se heurtant au contrôle de la terre par leurs aînés (impossibilité de subvenir par eux-mêmes à leurs besoins), ainsi que nombre de marginaux (non-reconnaissance de la société dans laquelle ils vivent). Cette guerre civile peut être ainsi qualifiée de « drame de l'exclusion sociale⁸ ». De nombreuses analyses défendent l'idée d'une manipulation des insurgés par Charles Taylor et, par là, d'une déstabilisation qui proviendrait du Liberia voisin. Une telle interprétation ne résiste guère à l'observation des faits. Bien que les deux hommes se soient rencontrés en Libye en 1988, les projets politiques de Sankoh et de Taylor ne concordaient pas. Plus que la conséquence directe d'une intervention

extérieure, c'est la situation sociale vécue par une partie de la jeunesse locale qui a rendu possible le déclenchement du conflit armé⁹. Le creusement des inégalités et les discriminations sociales ont alimenté un sentiment d'injustice qui a fourni l'ingrédient majeur de la progressive désintégration de la société sierra-léonaise.

Le conflit armé au Chiapas, à partir de 1994, s'enracine également dans une désintégration sociale et économique. Alors que cette région du Sud-Est mexicain représente une source majeure pour la production énergétique du pays (pétrole et électricité), la majorité de la population vit dans la pauvreté. L'accès aux services publics demeure minime : le tiers des maisons sont privées d'électricité, l'analphabétisme est élevé, le taux de scolarisation bas. L'armée zapatiste, qui revendique une structure politique autonome, a fait de la justice sociale son principal mot d'ordre : avoir un travail, une terre, de la nourriture, accéder aux soins ou à l'école.

La problématique de l'exclusion présente évidemment une dimension politique. Dans ce domaine, c'est la question de la légitimité du pouvoir qui se trouve posée. Cette thématique de la légitimité a été particulièrement bien étudiée par Max Weber qui en a notamment distingué les trois modalités, légales-rationnelles, traditionnelles et charismatiques. Mais le pouvoir ne s'impose pas simplement d'« en haut », il doit aussi être consenti d'« en bas ». Sans l'approbation des populations, le pouvoir politique, quel qu'il soit, se délite et le corps politique se défait. La notion de « corps politique » ne désigne pas l'État défini comme une institution séparée du reste de la société, mais renvoie au sentiment d'appartenance à une même communauté politique, ce qui induit une contribution à son bon fonctionnement. Autrement dit, le corps politique ne peut s'épanouir sans l'assentiment de ses membres. Ce processus de délitement des corps politiques est au cœur de la plupart des conflits infraétatiques, armés ou non.

À Haïti par exemple, où la République a pourtant été instituée depuis plus de deux siècles, le « vouloir-vivre ensemble » tarde à émerger. La contestation des élites atteste d'une déliquescence du lien entre gouvernés et gouvernants. Percevant à juste titre ces derniers comme de « grands

mangeurs qui s'attaquent aux ressources publiques à des fins personnelles¹⁰ », une partie importante de la jeunesse se désintéresse de la chose publique. Le séisme de janvier 2010, qui a fait plus 230 000 morts, 300 000 blessés et 1,2 million de sans-abri, n'a pas enclenché une dynamique de solidarité susceptible de modifier cette représentation ou de tisser de nouveaux liens.

La question de l'inclusion politique renvoie également à la double problématique de la nationalité et de la citoyenneté. À cet égard, le cas de la Côte d'Ivoire mérite d'être mentionné. La constitutionnalisation du concept d'« ivoirité », en 1994, a en effet entraîné l'exclusion politique et la marginalisation sociale d'une partie importante de la population, désormais perçue comme « étrangère », c'est-à-dire extérieure à la communauté politique, alors qu'elle vivait dans le pays depuis plusieurs générations. L'instrumentalisation politique de l'identité ivoirienne compte parmi les racines de la guerre civile qui a ensanglanté le pays depuis près d'une vingtaine d'années. Cette faiblesse du corps politique se manifeste également à travers la situation que traversent les Philippines, où plusieurs groupes rebelles s'opposent au gouvernement. S'il a engagé des pourparlers aboutissant parfois à la signature d'accords de paix en vue d'un partage du pouvoir – à l'instar des négociations avec le Front Moro de libération nationale en janvier 2014 –, celui-ci se heurte à l'intransigeance du groupe islamiste radical Abu Sayyaf.

Ces fragilités du corps politique font le lit de revendications sécessionnistes. La partition du territoire et l'accès à l'indépendance sont alors conçus comme la meilleure réponse politique à une guerre civile. Néanmoins, cette formule tend parfois à reproduire des tensions internes comme l'illustre le cas du Soudan, lequel n'échappe pas à cette contrainte que dicte la vie de tout corps politique. Suite à la guerre au Darfour, les Noirs musulmans qui avaient combattu aux côtés des Noirs chrétiens du Sud sont restés dans le pays et ont adopté une posture légaliste après le référendum qui a donné lieu à la création du Soudan du Sud en 2011. Mais les fraudes électorales et l'interdiction, en septembre 2011, du parti politique qui les représentait les ont rapidement poussés à reprendre les

armes contre les autorités de Khartoum. En tant que jeune corps politique, le Soudan du Sud n'est pas épargné par cette dynamique. Le rapprochement avec Khartoum du président Salva Kiir suscite de vives réactions de la part de Riek Machar, son ancien vice-président, limogé en juillet 2013, et probable rival à la prochaine élection présidentielle prévue en 2015. L'incapacité à construire un corps politique dans lequel se reconnaît l'ensemble des individus pèse ainsi sur le devenir d'un État qui fonctionne jusqu'à présent grâce à l'aide, tant économique que militaire, des États-Unis.

L'influence des facteurs exogènes

Résultant des pratiques adoptées par les acteurs locaux, la double désintégration institutionnelle et sociale que nous venons d'évoquer s'explique également par des facteurs exogènes, indépendants de la volonté et des pratiques des protagonistes présents sur le terrain. Ces facteurs exogènes sont de deux types : topographique et politique.

Certains espaces présentent des particularités, sur le plan topographique, qui rendent délicates la construction institutionnelle des États et l'inclusion sociopolitique des populations. C'est le cas, par exemple, dans l'arc sahélien où le difficile accès aux régions périphériques pèse sur la mise en œuvre d'une politique publique, qu'elle soit régaliennne ou de nature distributive. D'un point de vue stratégique, le désert possède même des caractéristiques assez similaires à celles de la mer. Les populations nomades qui évoluent en son sein s'adaptent à cet environnement, faisant parfois émerger des phénomènes d'hybridations où se mêlent des considérations idéologiques et économiques. Comme l'illustre le rapprochement d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) avec certains groupes engagés dans des trafics de type mafieux (comme celui que pilote le trafiquant malien Omar Sahraoui, impliqué dans les prises d'otages au Sahel), de telles hybridations résultent plus d'une convergence d'intérêts que d'une

conversion idéologique. Ce phénomène, régulièrement relevé dans le cas du Mali, apparaît également en Centrafrique dont l'enclavement topographique pénalise le développement. Dépourvue d'infrastructures ferroviaires, mal desservie par le transport aérien, disposant de seulement quatre routes, très partiellement bitumées, et de deux fleuves peu entretenus et à la navigation délicate (Congo et Oubangui), la RCA voit les coûts de transport à l'exportation et à l'importation s'envoler – ce qui hypothèque son intégration à l'économie mondiale alors même que d'autres pays africains bénéficient d'une dynamique favorable : investissements des puissances émergentes, exploitation des ressources naturelles, essor des télécommunications, etc.

Le facteur politique réside, quant à lui, dans les interventions directes ou indirectes d'acteurs extérieurs (États ou OIG). Au-delà des interventions entreprises par des États limitrophes qui profitent d'une situation nationale instable chez leurs voisins pour mener des guerres de prédation ou des guerres « par procuration », comme c'est le cas dans la région des Grands Lacs, il est nécessaire de s'interroger sur les mesures adoptées par certains acteurs extérieurs à la région elle-même, avec pour objectif affiché de consolider les États « fragiles » ou « faillis ». Les choix opérés par les « partenaires internationaux » s'appuyant parfois sur des diagnostics erronés, certaines des mesures visant à consolider les fonctions régaliennes ou l'intégration institutionnelle de ces États se révèlent insuffisantes, voire contre-productives.

En RDC, par exemple, les bailleurs internationaux, comme la Banque mondiale ou l'OCDE, ne reconnaissent pas les militaires comme catégorie prioritaire dans la période post-conflit et les privent donc des aides accordées aux groupes sociaux considérés comme vulnérables. Dans le même pays, l'Union européenne a tenté, à travers l'un de ses programmes, de déconnecter la chaîne de paiement de la chaîne de commandement dans l'armée, mais en vain, du fait de l'absence de procédure de vérification. Les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration (DDR) des combattants, initiés par l'ONU pour favoriser la stabilisation des États au sortir des conflits, ne sont pas toujours convaincants eux non plus. De tels

programmes, parfois mis en œuvre avant que les protagonistes se soient mis à la table des négociations, n'ont en effet aucune chance de porter leurs fruits sans un accord de paix signé préalablement par les parties en conflit.

Le facteur politique apparaît également de manière indirecte, certaines interventions étrangères accentuant la désintégration institutionnelle ou sociale des États visés. Sur le plan militaire, l'intervention occidentale en Libye, en 2011, a entraîné la dissémination de l'arsenal du régime libyen et conduit plusieurs acteurs à se réfugier au Mali, rendant ainsi encore plus épineux le contrôle du territoire par Bamako. Sur le plan économique, les embargos sanitaires, décrétés par l'Arabie saoudite en 1998 et les autres pays du Golfe en 2000, sur l'exportation du bétail ont encore aggravé la désintégration sociale en Somalie. De telles mesures affectent les revenus des éleveurs somaliens, exercent une pression sur les ressources naturelles avec le gonflement des troupeaux tout en accélérant l'exode rural et la dégradation de la situation sociale en milieu urbain. La concurrence déloyale des chalutiers étrangers venant pêcher dans les eaux particulièrement riches de la région a, elle aussi, déstabilisé la Somalie en faisant émerger des phénomènes de piraterie. Avant même que les pirates n'identifient de nouvelles cibles (navires de tourisme) et n'étendent leur rayon d'action (jusqu'aux rives de l'Inde), c'est d'abord en relation avec le « pillage » des ressources halieutiques par des intervenants étrangers que les populations somaliennes interprètent ce phénomène.

Ces facteurs politiques s'inscrivent évidemment dans une histoire longue. Sous l'effet de la colonisation, des modèles europeo-centrés ont été imposés à la plupart des États aujourd'hui considérés comme « fragiles ». L'expérience coloniale ayant partiellement désintégré les structures politiques, sociales et culturelles antérieures, l'accès à l'indépendance, souvent bâtie sur des modèles importés, ne favorise pas automatiquement une réconciliation de la société avec l'État ou l'édification d'une structure politique faisant sens pour les populations. À ces influences étrangères, toujours vivaces, s'ajoute une tendance à la confiscation du pouvoir

politique par les élites en place. Se manifeste alors ce que l'intellectuelle tunisienne Hélé Béji qualifiait, il y a déjà plusieurs années, de « désenchantement national¹¹ ».

Analyser la double dimension sociale et institutionnelle des conflits

Selon le modèle de Clausewitz, toute guerre est un rapport de forces qui se caractérise par un affrontement entre deux volontés. Néanmoins, les formes que revêtent les conflits, tout comme les causes qui les ont fait éclater, varient en fonction des circonstances. Les guerres contemporaines à dominante civile mais enchâssées dans des configurations régionales (des systèmes de conflits armés qui traversent les frontières) et internationales (des interventions militaires ou des opérations de reconstruction post-confliktuelle de la part d'acteurs extérieurs) témoignent d'une évolution de la réalité stratégique : la conquête de nouveaux territoires et de leurs ressources, typique de la grammaire westphalienne, s'essouffle alors que la teneur et la vigueur des corps politiques eux-mêmes constituent aujourd'hui les principaux paramètres des affrontements armés. Les processus de désintégration institutionnelle et sociale participent de cette évolution. Certains programmes de recherche tentent de hiérarchiser et de pondérer les différents facteurs économiques, sociaux et politiques en la matière, en empruntant parfois les voies de l'économétrie¹². D'un point de vue théorique, chercher à faire émerger une telle modélisation, commune à tous les conflits, paraît hasardeux. D'une part, chaque guerre présente des spécificités, les facteurs belligènes évoqués s'articulant chaque fois de façon singulière. D'autre part, les processus de désintégrations institutionnelles et sociales peuvent intervenir soit en tant que déclencheurs soit en tant qu'accélérateurs d'une guerre intraétatique à répercussions

internationales. Toujours est-il que la réflexion stratégique contemporaine ne peut plus s'épargner une analyse rigoureuse de ces variables. Les carences d'inclusion, dans leurs différentes dimensions sociale et institutionnelle, sont autant de dégradés d'une coloration que l'on trouve dans toutes les situations conflictuelles contemporaines.

Pour en savoir plus

Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO (dir.), *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Karthala, Paris, 2007.

Jennifer M. HAZEN, *What Rebels Want. Resources and Supply Networks in Wartime*, Cornell University Press, Ithaca/Londres, 2013.

Ian S. SPEARS, *Civil War in African States. The Search for Security*, Lynne Rienner Publisher, Boulder/Londres, 2010.

Jean-Pierre VETTOVAGLIA (dir.), *Déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention*, Bruylant, Bruxelles, 2013.

Zubairu WAI, *Epistemologies of African Conflicts. Violence, Evolutionism, and the War in Sierra Leone*, Palgrave MacMillan, New York, 2012.

Notes du Chapitre 2

¹. Robert D. Kaplan utilisera ce même titre en 2000 pour la publication d'un recueil de ses articles.

2. Paul COLLIER et Anke HOEFFLER, « Greed and grievance in civil war », *Oxford Economic Papers*, vol. 56, n° 4, 2004, p. 563-595.
3. William RENO, *Warlord Politics and African States*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 1998 ; Christopher CLAPHAM, « Degrees of statehood », *Review of International Studies*, vol. 24, n° 2, 1998, p. 143-157.
4. Pression démographique, flux de réfugiés, revendications sociétales, fuite des cerveaux et des populations, inégalités, pauvreté, légitimité de l'État, fourniture des services publics, État de droit, garantie de la sécurité et de l'ordre public, élites fragmentées, interventions extérieures. Voir « The Failed States Index 2013 », <<http://ffp.statesindex.org>>. En 2013, les cinq premiers pays de la liste sont africains : la Somalie, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Sud-Soudan, le Tchad.
5. William I. ZARTMANN, « Introduction. Posing the problem of state collapse », in William I. ZARTMANN (dir.), *Collapsed States. The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Lynne Rienner Publishers, Boulder/Londres, 1995, p. 1.
6. Cette expression est appliquée à la région des Grands Lacs, mais elle peut être étendue. William I. ZARTMANN, « L'indispensable État », in Éric REMACLE, Valérie ROSOUX et Léon SAUR (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs*, Peter Lang, Bruxelles, 2007, p. 282.
7. Roland PARIS, « International peacebuilding and the “mission civilisatrice” », *Review of International Studies*, vol. 28, n° 4, 2002, p. 638.
8. Paul RICHARDS, *Fighting for the Rain Forest. War, Youth and Resources in Sierra Leone*, African Issues Series, n° 5, Oxford, 1996, p. xiv.
9. Les motivations de ces franges ne se recoupant pas entièrement et une partie de la jeunesse ne se reconnaissant pas dans ces revendications, cette thèse fait l'objet de discussion (voir Yusuf BANGURA, « The political and cultural dynamics of the Sierra Leone war », in Ibrahim ABDULLAH (dir.), *Between Democracy and Terror. The Sierra Leone Civil War*, CODESRIA, Dakar, 2004, p. 13-40). Toutefois, l'exclusion sociale constitue bel et bien un des ferments de la guerre civile.
10. Henriette LUNDE et Ketty LUZINCOURT, *Politique politicienne : une perception de la jeunesse haïtienne*, Norwegian Peacebuilding Center, Oslo, 23 janvier 2011, p. 2.
11. Hélé BÉJI, *Le Désenchantement national. Essai sur la décolonisation*, Maspero, Paris, 1982.
12. C.S.C. SEKHAR, « Fragile states : The role of social, political, and economic factors », *Journal of Developing Societies*, vol. 6, n° 3, septembre 2010, p. 263-293.

Des guerres « nouvelles » ? Petite généalogie des guerres irrégulières

ÉLIE TENENBAUM

Agrégé d'histoire et doctorant à Sciences Po-CERI

Depuis plus de deux décennies que le système international évolue dans une configuration incertaine – qualifiée, faute de meilleur terme, d’« après-guerre froide » –, de nombreux regards ont été portés sur la nature changeante des conflits armés. Dans son célèbre ouvrage *New and Old Wars* paru en 1999, la politologue américaine Mary Kaldor soulignait l’émergence d’une nouvelle forme de conflictualité, reposant sur l’implication grandissante d’acteurs non étatiques et l’adoption de logiques identitaires ou prédatrices prétendument absentes du modèle de guerre « clausewitzien » ayant prévalu jusqu’alors. En dépit de son attractivité, l’argument de la nouveauté ne résiste pourtant pas à l’étude statistique dans la longue durée : entre 1816 et 1997, l’écrasante majorité des conflits armés – 322 sur 401 – ont impliqué au moins un adversaire non étatique et correspondent peu ou prou à la définition des « nouvelles guerres » donnée

par M. Kaldor¹. Présent à des degrés divers tout au long de l'histoire moderne, ce type d'affrontements est en réalité connu depuis longtemps sous l'appellation de guerre irrégulière.

S'il demeure toujours délicat de proposer une définition complète et irrévocable d'un phénomène social aussi complexe, il est néanmoins possible de dégager quelques lignes forces permettant d'appréhender le concept de guerre irrégulière. Comme l'a fort bien souligné le juriste et philosophe allemand Carl Schmitt dans sa *Théorie du partisan*², le port de l'uniforme et l'appartenance à des forces armées organisées par un État légitime et monopoleur de la violence se trouvent au fondement du concept de guerre régulière – c'est-à-dire régulée –, tout autant que de l'ordre international westphalien. Par opposition, la notion d'irrégularité renvoie donc à une qualification d'ordre juridique, c'est-à-dire à une absence de conformité à la règle, celle-ci étant en l'occurrence incarnée par le droit de la guerre (*jus in bello*), reposant notamment sur le respect de la distinction élémentaire entre combattants et non-combattants. La guerre irrégulière renvoie ainsi à l'intrusion volontaire des civils dans la lutte armée.

Le concept même de combattant irrégulier est donc intrinsèquement lié à celui d'État et a donc nécessairement évolué avec lui. Il n'est dès lors pas surprenant que la période récente, associée à une remise en cause généralisée de l'État comme énonciateur de normes ait également influencé la pratique de la guerre irrégulière. Les spécificités des enjeux contemporains de la guerre irrégulière peuvent dès lors être appréhendées au travers d'une mise en perspective globale, soulignant les grandes phases de sa relation à l'institution étatique.

Un procédé ancien et coexistant à l'État

La guerre irrégulière en tant que procédé tactique est sans aucun doute aussi ancienne que la guerre elle-même. Depuis les coups de main des

Éburons sur les arrières des légions de Jules César jusqu'aux tactiques asymétriques de Trần Hưng Đạo, général vietnamien combattant l'envahisseur mongol au début du XIV^e siècle, les méthodes de guérilla, d'embuscades ou de harcèlement par de petites forces légères, non militarisées en apparence, sont attestées par tous les textes historiques et traités militaires connus. Elles sont encore pratiquées aujourd'hui sur tous les théâtres d'opérations (comme au Moyen Âge, les attaques en bord de route sont aujourd'hui la tactique de base employée en Afghanistan). Même au pinacle de la régularité westphalienne qu'est censé incarner l'art de la guerre au XVIII^e siècle, le champ de bataille traditionnel y a toujours été accompagné, sur les arrières et le long des lignes de ravitaillement, d'une pratique de la « petite guerre » ou « guerre des partis », réprouvée par les juristes mais recommandée par les tacticiens de l'époque³.

Le refus volontaire de certains belligérants de respecter les règles de la guerre en armant les populations ou en se dissimulant en leur sein atteste de l'instrumentalisation stratégique de l'irrégularité. Dès lors que la régulation de la guerre entraîne, pour celui qui la respecte, une réduction de ses marges de manœuvre, le choix de l'irrégularité peut apparaître comme la composante d'une stratégie visant à déstabiliser un adversaire. Il n'est donc pas surprenant de voir ici la problématique de l'irrégularité se mêler à celle de l'asymétrie : lorsque le déséquilibre des forces régulières apparaît trop grand, il peut conduire à légitimer, sur le plan instrumental, l'adoption par le plus faible d'une stratégie irrégulière visant ainsi à pallier son infériorité par la ruse et la dissimulation. Reflet de l'inégale distribution de la puissance parmi les sociétés, l'irrégularité représente donc également une opposition entre deux conceptions de l'État, comme stratège ou comme juriste.

Cette coexistence de la guerre irrégulière avec l'État moderne prend une importance particulière avec l'avènement de l'âge démocratique à la fin du XVIII^e siècle. L'insurrection américaine comme les guerres de la Révolution française ont assurément une dimension irrégulière, exprimant avant tout une évolution politique. L'implication grandissante du peuple dans le pouvoir politique conduit aussi à sa mobilisation sur le plan militaire : bien

qu'étant techniquement des réguliers, les soldats de l'an II n'apparaissent pas souvent comme tels face aux armées professionnelles des monarchies européennes. Cette dynamique d'irrégularisation joue d'ailleurs à double sens et ne tarde pas à se retourner contre la Révolution elle-même comme le montrent les insurrections de Vendée dès 1796 ou encore le développement de mouvements de résistance populaire en Espagne, en Russie et en Allemagne à l'encontre de l'occupation napoléonienne.

L'intégration du peuple au pouvoir politique a donc transformé la guerre : elle offre assurément des ressources numériques et économiques exceptionnelles mais rend aussi la conquête de nouveaux territoires plus hasardeuse et conditionnée à l'obtention du soutien des populations locales – une caractéristique qui persiste jusque dans les conflits les plus récents (Irak, Afghanistan, Syrie, etc.). La guerre irrégulière apparaît alors comme un défi au pouvoir de l'État et au contrôle de son territoire et de sa population. Pour le garantir, il va devoir développer ses instruments de domination, d'encadrement et d'administration.

Les guerres de colonisation s'étalant sur la plus grande partie du XIX^e siècle sont des expressions édifiantes de cette nouvelle dynamique. Ancien combattant de la guerre d'Espagne où il a pu observer les méthodes de pacification de Louis-Gabriel Suchet, le général Thomas-Robert Bugeaud, gouverneur de l'Algérie en 1836, est sans doute l'une des figures tutélaires de cette école coloniale de la guerre irrégulière. Tout en adaptant son outil militaire à un adversaire mobile et évanescent, ce dernier développe les fonctions administratives de l'armée d'occupation à travers la création des bureaux arabes, destinés à pacifier les régions conquises. Avec des objectifs politiques évidemment différents, les entreprises de reconstruction et de développement économique associées aujourd'hui à toute opération de stabilisation (Balkans, Afghanistan, Mali, etc.) ont contribué à réactiver l'action civilo-militaire au sein des forces armées, sans toutefois obtenir les mêmes résultats.

Les Britanniques, de leur côté, généralisent aux Indes la technique de l'*Indirect Rule* consistant à gouverner par l'intermédiaire des élites locales, ralliées ou contraintes à la collaboration avec la puissance coloniale. Sur la

frontière occidentale du Raj, dans les actuelles zones tribales pakistanaises (Waziristân, Baloutchistan, etc.), l'officier écossais Robert Sandeman théorise ainsi un modèle de gouvernance sophistiqué et peu intrusif, fondé sur des milices locales et une grande autonomie politique qui perdurent jusqu'à aujourd'hui avec les conséquences que l'on sait sur le plan sécuritaire.

Dans les deux cas, la guerre irrégulière coloniale joue un rôle de catalyseur des méthodes de gouvernance et de contrôle sécuritaire par l'État moderne. En mêlant les problématiques civiles et militaires, la pratique de la guerre justifie l'extension des prérogatives des institutions de l'État (armée, police, administration coloniale) et participe ainsi à son développement.

La guerre irrégulière au xx^e siècle : un outil de structuration étatique...

La science politique a depuis longtemps montré le lien intrinsèque associant le développement d'un outil guerrier et celui d'un appareil d'État⁴. L'importance de l'irrégularité dans ce processus a pourtant souvent été négligée alors même qu'elle en constitue une étape cruciale. Ainsi, le xx^e siècle, considéré à juste titre comme celui du triomphe de l'État total, est aussi celui de la transformation radicale de la guerre irrégulière.

À la croisée des xix^e et xx^e siècles, la guerre des Boers (1899-1902) a démontré les nouvelles possibilités de l'irrégularité lorsqu'elle était mise au service d'une stratégie systématique de harcèlement et de dissimulation associée à un soutien populaire organisé et à des moyens préindustriels (fusils à répétition, réseaux de communication, etc.). Elle ouvre la voie à la première forme de guérilla moderne et démontre sa capacité à mettre en échec la première puissance mondiale pendant plusieurs années. Si elle se conclut finalement par un échec, le coût politique et humain de la victoire

britannique, obtenue par l'internement d'une grande partie de la population dans les premiers camps de concentration, laisse entrevoir le caractère total de ces « petites guerres » qui peuvent être ainsi comparées aux grands affrontements interétatiques sur le plan de la mobilisation des populations civiles⁵.

Si la guerre des Boers offre sans aucun doute un précédent important dans le domaine de la stratégie irrégulière, c'est la campagne révolutionnaire de l'Irish Republican Army (IRA), lancée en 1919 par Michael Collins, qui atteste véritablement de la transition de la guerre irrégulière du rang d'activité instinctive et de pis-aller tactique à celui de stratégie insurrectionnelle politico-militaire planifiée. Se reposant sur un système de renseignement implanté en profondeur dans l'appareil de sécurité gouvernemental, l'IRA s'attache à entretenir l'agitation politique, tout en multipliant les actes ciblés de sabotage, d'assassinat et de guérilla. Ces techniques indirectes désorientent profondément les forces britanniques, peu habituées à la combinaison de la « subversion organisée », jusqu'alors l'apanage de groupuscules révolutionnaires ou de puissances étrangères, avec un mouvement de révolte populaire de grande ampleur, généralement spontané et mal préparé.

Le troisième pilier de la guerre irrégulière moderne est évidemment incarné par Mao Zedong et sa théorisation progressive de la guerre révolutionnaire, née de plus de vingt années de guerre civile et de lutte antijaponaise en Chine (1927-1949). Par-delà la pratique de la guérilla du faible au fort – déjà prônée par Sun Zi – et le recours à une solide organisation politico-militaire clandestine héritée de la tradition léniniste, le maoïsme stratégique y ajoute une méthodologie nouvelle de mobilisation des masses populaires au moyen d'un encadrement politique, économique et social permanent. Parce qu'elle fait du contrôle des populations non combattantes la principale ressource et même le centre de gravité du conflit, la stratégie maoïste est essentiellement une stratégie irrégulière.

Elle est également une stratégie de construction de l'État : avant même d'avoir vaincu son adversaire, l'insurgé s'emploie à assurer toutes les fonctions régaliennes et se rend ainsi indispensable aux populations. Dans

l'Afghanistan des années récentes, les talibans ne se sont pas comportés autrement en rendant la justice et en assurant la gouvernance locale des régions les plus reculées de la ceinture pachtoune. Insérée dans un scénario stratégique codifié dont la phase ultime est la constitution de forces régulières – apanage régalien par excellence et objectif reconnu des insurrections d'inspiration maoïste –, la doctrine de la guerre révolutionnaire se présente elle-même comme un processus codifié aboutissant à l'émergence des structures d'un État moderne.

Dès sa victoire sur les armées de Chiang Kai-shek en 1949, le maoïsme stratégique se pose en modèle à suivre pour les « pays colonisés et semi-colonisés » d'Asie, d'Afrique et d'Océanie. Par les chemins sinueux des solidarités transnationales et de la circulation internationale des idées, la théorie de la guerre révolutionnaire voit sa diffusion et surtout son appropriation par de nombreux mouvements indépendantistes, nés des espoirs d'émancipation de l'après-guerre. Si, en Indochine, les partisans de Hô Chi Minh et de VõC Nguyễn Giap sont sans doute les premiers à importer avec succès les techniques de mobilisation maoïstes, de nombreux autres de leurs voisins malaisiens, philippins ou birmans échouent dans cette voie, faute d'avoir bénéficié des mêmes conditions politiques, stratégiques ou même géographiques. D'autres, comme le FLN algérien ou le PAIGC de Guinée-Bissau et du Cap-Vert, l'emportent en adoptant avec succès les méthodes d'organisation et de mobilisation développées par les communistes chinois, sans forcément partager leur idéologie.

Plus tardivement, et suite au succès quasi accidentel de la guérilla castriste dans la Sierra Maestra cubaine en 1959, une stratégie alternative au modèle maoïste se diffuse en Amérique du Sud à travers la théorie du *foco* (foyer). Consistant à déclencher la lutte armée sans travail politique préalable dans l'espoir de rallier le peuple par la simple popularité de leurs actions, cette conception romantique de la guérilla, immortalisée par la figure d'Ernesto Che Guevara, devait se révéler fatale à la plupart des entreprises irrégulières sur le sous-continent. Attirant davantage les

intellectuels engagés que les masses paysannes, les *focos* ainsi allumés sans base populaire se révèlent vite incapables de se maintenir face à la répression des États policiers d'Amérique latine.

Quel que soit leur modèle stratégique, les guerres irrégulières du xx^e siècle se révèlent donc comme un outil manifeste d'organisation de l'État. Lorsqu'ils remportent la victoire et parviennent à leurs fins d'indépendance ou de révolution nationale, les mouvements irréguliers donnent généralement naissance à des régimes forts (Chine, Vietnam, Cuba, Algérie, etc.) et rarement démocratiques, prolongeant dans l'indépendance leur monopole de la violence mais aussi de la légitimité politique qu'ils ont su affirmer durant leur lutte.

... et d'interventionnisme extérieur

Concomitamment à ces développements endogènes, la guerre irrégulière a également pu être instrumentalisée par l'État dans le cadre de grandes manœuvres politiques ou géostratégiques. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, l'agent britannique T.E. Lawrence a en effet montré, par son épopée aux côtés de la révolte arabe contre l'Empire ottoman, les bénéfices immédiats qu'un État en guerre pouvait tirer du soutien à une insurrection irrégulière sur les arrières de son adversaire. Il ne fallut pas attendre longtemps pour voir le Royaume-Uni renouveler cette expérience. Expulsés du continent européen au lendemain de la défaite française de 1940, les Britanniques entreprennent ainsi de susciter à travers les territoires occupés par l'Allemagne nazie de vastes mouvements de résistance susceptibles de se soulever au moment d'un débarquement. Les méthodes employées alors sont inspirées des guerres révolutionnaires irlandaise ou chinoise – étudiées avec attention par quelques officiers britanniques excentriques – mais mises au service d'une stratégie d'approche indirecte, dictée par la nécessité d'un rapport de force militaire longtemps en défaveur des Alliés.

C'est de cette entreprise irrégulière novatrice que naissent les premières forces spéciales et agences d'opérations clandestines (SOE, OSS, BCRA, etc.). Chargées d'encourager la révolte et de l'alimenter en armes et en hommes par le biais de parachutages, ces organisations secrètes ont également un rôle de coordination entre les partisans locaux et les forces régulières alliées. Ce mode opératoire, improvisé dans l'urgence de la Seconde Guerre mondiale, guide encore aujourd'hui l'action des forces spéciales – unités régulières spécialisées dans la guerre irrégulière – telle qu'elles ont été vraisemblablement employées aux côtés des rebelles libyens en 2011, et seraient certainement envisagées demain en cas d'intervention en Syrie.

Loin de marginaliser ces techniques irrégulières, la période de guerre froide, qui débute à la fin des années 1940, les érige au rang d'instrument central de la politique de sécurité nationale. Suite à la paralysie du modèle occidental de la guerre par l'avènement du fait nucléaire (rendant catastrophique toute nouvelle perspective d'affrontement direct entre les deux superpuissances), l'approche indirecte offerte par la guerre irrégulière s'impose rapidement comme un vecteur idéal dans la lutte d'influence à laquelle se livrent les blocs. Sans pour autant invalider le modèle endogène de la guerre de libération nationale, ce schéma exogène de la guerre par procuration (*proxy war*) vient s'y surimposer dans la perspective d'une instrumentalisation des mouvements irréguliers à des fins géopolitiques.

C'est ainsi que, dans l'ancienne Indochine, le Nord-Vietnam devient dès 1959 l'un des premiers « exportateurs » de guérilla au Sud-Vietnam, Laos et Cambodge, dans l'espoir de rétablir son contrôle sur son espace d'influence traditionnel. Au cours des années 1980, l'Amérique centrale (Nicaragua, Salvador), l'Afrique (Éthiopie, Angola, Mozambique) et le Moyen-Orient (Liban, Palestine, Afghanistan) sont tous embrasés par ces extensions irrégulières des affrontements Est-Ouest, avec des conséquences souvent tragiques pour les équilibres locaux. L'un des cas les plus célèbres, et dont les effets s'en ressentent jusqu'à aujourd'hui, est évidemment le soutien

apporté par la CIA américaine aux moudjahidines afghans, luttant au nom de la guerre sainte contre le régime de Kaboul mis en place avec le soutien de l'Union soviétique.

En Afghanistan comme au Vietnam, cette logique exogène de la guerre irrégulière appelle aussi l'internationalisation de la réponse, connue à partir du début des années 1960 sous le terme de « contre-insurrection ». Principalement théorisée en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, cette doctrine politico-militaire entend faire pièce à l'adversaire irrégulier en lui contestant son propre centre de gravité, c'est-à-dire sa légitimité politique. Au contraire de la répression aveugle dirigée contre les seules bandes armées, la contre-insurrection entend s'attaquer à l'infrastructure politico-militaire insurgée par une action policière répressive (bataille d'Alger, programme Phoenix, plan Condor, etc.). Parallèlement, et sur le modèle de pacification coloniale déjà évoqué, elle s'emploie à renforcer le pouvoir en place et à gagner « les cœurs et les esprits » des populations à grand renfort de propagande et de programmes de développement économique et social. Dès cette époque, la lutte contre la guerre irrégulière s'apparente donc à une mission de *state building* destinée à doter les États alliés des moyens de réprimer le péril intérieur, qu'il soit ou non né d'une activité étrangère. La construction de l'État devient alors un instrument de la politique de l'État.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, jamais l'irrégularité n'aura donc été aussi intrinsèquement liée à la forme étatique – comme construction ou comme instrument – qu'au cours de la période de la guerre froide. Instrument d'émancipation et de conquête du pouvoir, elle ne saurait donc présenter une nouveauté au moment de la généralisation de ces conflits au début des années 1990.

L'après-guerre froide : de la réactivation du savoir-faire

colonial...

La fin de la guerre froide et de la lutte indirecte permanente qu'elle avait suscitée à travers le tiers monde exerce en Occident l'effet d'un trompe-l'œil stratégique. L'effacement du spectre de la guerre conventionnelle et nucléaire, d'une part, et des soutiens exogènes aux guerres civiles, d'autre part, laisse apparaître la vérité nue de la guerre irrégulière. Nombreux sont ceux qui en concluent à l'émergence d'une nouvelle forme de conflictualité, là où il ne s'agit que d'une variation sur une réalité occultée par la culture militaire occidentale. Si les références politiques et idéologiques se transforment du fait de la chute de l'URSS – remplacement du débat politique et idéologique par un débat identitaire souvent centré sur les questions ethniques ou religieuses –, le rapport à l'État demeure : en Bosnie comme au Rwanda il s'agit toujours, pour le combattant irrégulier, de prendre ou de conserver le pouvoir dans tout ou partie du territoire et de s'y ériger en autorité politique légitime.

Pour les puissances occidentales également, c'est le changement dans la continuité. Avec la fin du recours systématique au droit de veto du Conseil de sécurité, le nombre d'opérations dites de maintien de la paix se multiplie alors, pour l'essentiel dans des espaces de conflictualité irrégulière (Somalie, ex-Yougoslavie, Cambodge, Rwanda, etc.). La logique n'est plus celle du contre-feu ou de l'endiguement mais celle de la pacification et de la stabilisation. Sur le plan de la stratégie, en revanche, c'est une première occasion pour les forces occidentales – principales contributrices des opérations de maintien de la paix – de renouer avec des traditions coloniales, marginalisées mais ayant pour l'essentiel persisté *mezzo voce* au sein des unités de culture expéditionnaire.

Le développement des opérations civilo-militaires (Civil Military Cooperation, CIMIC) ou encore du principe de protection des civils mis en avant par l'ONU constituent autant de variations bénignes et d'appellations politiquement correctes de concepts irréguliers déjà développés au cours de la guerre froide. Les résultats se révèlent cependant décevants. La

pusillanimité des règles d'engagement, la quête persistante d'impartialité confinant souvent à l'absence de politique, ainsi que l'intolérance grandissante des sociétés démocratiques aux pertes humaines contribuent presque systématiquement à l'enlisement de ces opérations qui ne parviennent que rarement à mettre un terme aux conflits.

Cette ère des interventions occidentales, désinhibées par le contexte de l'après-guerre froide, prend un visage plus martial au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 avec le déclenchement par Washington de la « guerre globale contre le terrorisme ». Après s'être fixé des objectifs initialement limités, l'entreprise américaine affiche des ambitions considérables visant à permettre l'avènement d'un « nouveau Moyen-Orient démocratique ». En dépit de ses succès initiaux en matière de *regime change* (changement de régime), l'aventure tourne court et ne tarde pas à s'enliser devant le développement d'une insurrection sunnite en Irak dès 2004 et le retour progressif des talibans à partir de leur sanctuaire pakistanais dès 2006.

Tirant les leçons de leurs erreurs passées, les insurgés apprennent à se dérober au combat direct et, en dématérialisant leurs réseaux de commandement, se rendent invulnérables à la « guerre réseau-centrée » imaginée par les stratèges du Pentagone contre un adversaire à haute intensité technologique. À l'autre bout du spectre, la doctrine de stabilisation des années 1990 se révèle vite inapplicable dans un environnement « non permissif » où le niveau de violence ne permet pas une action sereine des forces armées.

C'est ainsi que la contre-insurrection réapparaît dans le débat stratégique dès 2004 comme le chaînon manquant dans l'éventail opérationnel des forces occidentales. Fortement inspirée des doctrines des années 1960 – le général David Petraeus, commandant du centre de doctrine de l'US Army en 2005 devenu responsable du théâtre irakien en 2007 puis afghan en 2010, est également l'auteur d'une thèse de doctorat sur la guerre du Vietnam –, elle en reprend les axes principaux. Sur le plan répressif, la lutte contre l'infrastructure, libellée sous le terme de contre-terrorisme, est mise en place par les forces spéciales, bras armé d'une stratégie de « *targeting* »

(ciblage) visant à éliminer un maximum de cadres de l'insurrection. Sur le plan constructif, l'assise du nouveau régime est développée au moyen d'une politique de formation et d'aide à la gouvernance ainsi que par le ralliement négocié de groupes insurgés. On y retrouve, adaptés aux moyens et aux contraintes du XXI^e siècle, les principaux axes des stratégies irrégulières du temps de la guerre froide.

Appliquée en Irak dès 2007 dans le cadre du *Surge* (montée en puissance), la contre-insurrection produit d'abord d'indéniables résultats, permettant de réduire la violence et d'établir des relais solides chez les sunnites en échange d'un retour dans le jeu politique. Étendue à l'Afghanistan, elle y obtient moins de succès. Malgré des progrès tactiques ici et là, et une attrition indéniable dans les rangs talibans, la victoire ne cesse de se dérober. La persistance du sanctuaire pakistanais, l'incurie du gouvernement d'Hamid Karzai et la trop grande faiblesse des forces de sécurité ne permettent toujours pas d'envisager une transition pérenne. Alors que les forces de l'OTAN s'apprêtent à se retirer du pays à la fin 2014, aucune issue favorable ne semble se profiler. Parallèlement, l'effondrement sécuritaire de l'Irak depuis le retrait américain – mais aussi sous l'effet de la crise syrienne – a fait sombrer le pays dans un niveau de violence similaire à celui de 2007, attestant ainsi du manque de pérennité (*sustainability*) de la stratégie du *Surge*.

La volonté occidentale, et notamment américaine, très marquée dès 2011, de se tenir désormais à l'écart de nouveaux conflits irréguliers – un mouvement de recul très similaire à celui ayant succédé à l'échec vietnamien – fait cependant l'effet d'un vœu pieux. Les conflits nés des révolutions arabes (Libye, Syrie) et de leurs conséquences indirectes (Mali) suivent tous des schémas de guerre irrégulière et ont d'ores et déjà démontré leurs implications pour la sécurité régionale, voire globale. Quoiqu'en disent les dirigeants occidentaux, il est peu probable que la défense de leurs intérêts leur permette de se tenir longtemps à l'écart de cette forme de conflictualité.

... à l'émergence d'une nouvelle irrégularité ?

Parallèlement à ces dynamiques finalement assez traditionnelles et prolongeant à leur manière des logiques déjà observées au cours des siècles précédents, des formes d'irrégularité plus originales semblent également se développer à l'ombre de la globalisation. Bénéficiant d'une structure réticulaire, à la fois souple et opaque, ces nouveaux acteurs profitent pleinement de l'explosion des flux d'information et de capitaux. Cette adaptation aux nouvelles conditions globales ne doit pourtant pas surprendre : flexibles et opportunistes par nécessité, les combattants irréguliers avaient bien su, au cours de la guerre froide, bénéficier du soutien des superpuissances et instrumentaliser les logiques géopolitiques à leur profit local. C'est en revanche dans leur grande stratégie et leurs objectifs ultimes que réside la véritable transformation : un nombre grandissant d'acteurs irréguliers ne semblent plus intéressés à se transformer en État.

Ce phénomène nouveau apparaît nettement au sein même des démocraties occidentales où la logique de déconstruction de l'État régalien et de réduction des budgets a favorisé une dynamique de privatisation de la violence armée à travers l'émergence de sociétés militaires privées. Dépourvus d'ambition étatique, voire même d'objectifs politiques – au contraire du mercenariat de guerre froide apparu en Afrique dès le début des années 1960 –, ces entrepreneurs sécuritaires semblent effectivement porteurs d'une logique fondamentalement différente et sans équivalent depuis la disparition des grandes compagnies au xv^e siècle.

À l'autre bout du spectre, mais suivant un cheminement similaire, des groupes combattants irréguliers se sont développés depuis le début des années 1990 sans aucune perspective politique crédible les rattachant à la construction ou l'instrumentalisation d'État. Le cas le plus évident est celui du djihadisme international, organisé au lendemain de la guerre du Golfe par Oussama Ben Laden, Ayman Al-Zawahiri et leurs frères d'armes ayant

combattu les Soviétiques en Afghanistan. En dépit des déclarations d'Al-Qaida en faveur du retour d'un califat universel sur le monde musulman, le manque d'intérêt de ces combattants pour la construction d'une entité politique a été démontré par leur fuite en avant au Mali, ainsi qu'en Syrie, à travers la scission entre le front Al-Nosra et l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL).

Mais, par-delà ces acteurs fluides, apparaissent aussi des acteurs hybrides qui développent des caractéristiques étatiques ou proto-étatiques – ancrage territorial, protection des populations mais également forces armées relativement organisées et professionnalisée – tout en se refusant, par confort stratégique ou par manque de vision politique, à s'emparer formellement du pouvoir. Deux exemples forts différents existent à ce jour. D'une part, le Hezbollah qui, en dépit de son contrôle indirect sur les structures politiques et une partie du territoire libanais, se refuse toujours à en assumer les responsabilités ; d'autre part, les cartels de la drogue mexicains, sortis victorieux d'une guerre de six années avec l'État fédéral mais préférant la corruption des autorités locales à la prise de pouvoir institutionnelle. Dans les deux cas, l'organisation politique, le contrôle des flux économiques et le développement de compétences militaires ne semblent plus destinés à la construction politique mais à la simple autoconservation d'une organisation se suffisant à elle-même.

Pour en savoir plus

Gérard CHALIAND (dir.), *Les Guerres irrégulières*, Gallimard, Paris, 2008 ; et *Le Nouvel Art de la guerre*, L'Archipel, Paris, 2008.

Kalevi J. HOLSTI, *The State, War and the State of War*, Cambridge University Press, Cambridge, 1996.

Mary KALDOR, *New Wars and Old Wars*, Polity Press, Cambridge, 1999.

John MACKINLAY, *The Insurgent Archipelago. From Mao to Bin Laden*, Columbia University Press, New York, 2009.

Notes du Chapitre 3

1. Meredith R. SARKEES, Frank W. WYMAN et David SINGER, « Inter-state, intra-state, and extra-state wars. A comprehensive look at their distribution over time, 1816-1997 », *International Studies Quarterly*, n° 47, 2003, p. 49-70.

2. Carl SCHMITT, *La Notion de politique. Théorie du partisan*, Flammarion, Paris, 1992.

3. Sandrine PICAUD-MONNERAT, *La Petite Guerre au XVIII^e siècle*, Economica, coll. « Bibliothèque stratégique », Paris, 2010.

4. Brian D. TAYLOR et Roxana BOTEAN, « Tilly tally. War-making and state-making in the contemporary Third World », *International Studies Review*, mars 2008, vol. 10, n° 1, p. 27-56.

5. Hew STRACHAN, « Essay and reflection. On total war and modern war », *The International History Review*, vol. 22, n° 2, 2000, p. 341-370.

Ni guerre ni paix : guerres sans fin(s) ou désordres ordonnés ?

LAURENT GAYER

Chargé de recherche CNRS/CERI (Sciences Po Paris)

Les évolutions des conflits armés contemporains constituent un défi pour l'analyste en quête d'un paradigme englobant. Certes, la guerre entre États, fondatrice de la modernité politique européenne, semble devenue obsolète. Les dernières décennies ont ainsi été marquées par l'essoufflement des conflits interétatiques conventionnels, opposant des armées professionnelles combattant pour la protection ou l'extension du territoire national, selon des règles théoriquement garanties par le droit international. Au cours de la même période, la guerre civile a fait son grand retour chez les analystes, débattant à l'infini de la nouveauté de ces conflits internes qui, au lendemain de la guerre froide, semblaient s'imposer comme la principale menace à la stabilité des États et à la sécurité internationale¹. Ces perceptions ont pourtant sensiblement évolué au cours des dernières années. Alors que la « communauté internationale » s'apprête une nouvelle fois à laisser l'Afghanistan seul face à ses démons (et à ceux de ses voisins), on assiste à une inflexion sensible de l'intervention internationale qui, plutôt que de se vouer à la reconstruction des États abîmés par la guerre civile, semble se recentrer sur la neutralisation des acteurs non étatiques du

nouveau désordre international, à travers des opérations antiterroristes ciblées, réminiscentes de la « pacification » coloniale (à l'instar de l'opération Serval au Mali), ou par le biais d'une chasse à l'homme télécommandée (à l'exemple de la « guerre des drones » menée par les États-Unis au Pakistan et au Yémen).

Et tandis que le nouvel interventionnisme militaire s'écarte de plus en plus de la guerre conventionnelle pour s'apparenter à une police globale, les techniques de maintien de l'ordre en interne tendent à se militariser, tant du point de vue des personnels (avec l'implication croissante d'unités d'élite composées ou placées sous le commandement de militaires) que des équipements (avec l'accès à des armes de guerre supposées faire pièce à l'armement de leurs adversaires). Dans ce contexte, la frontière entre la guerre et le maintien de l'ordre devient de plus en plus ténue. Du point de vue de la contre-insurrection, forces rebelles, terroristes et organisations criminelles s'inscrivent désormais sur un même continuum et demandent à être « traités » avec les mêmes méthodes. Ce répertoire du maintien de l'ordre permet de banaliser le recours à la force contre certains groupes ou populations « à risque », mais aussi de le prolonger *ad aeternam* : contrairement à la guerre, le maintien de l'ordre est une entreprise permanente.

La fusion des registres policier et militaire observable actuellement dans le traitement des nuisances transnationales et des conflits internes contemporains a des effets contrastés, notamment en termes linguistiques : tandis que le champ sémantique de la guerre se trouve étendu à la répression de menaces transnationales abstraites telles que le terrorisme, le narcotrafic ou la piraterie, les conflits internes sont de plus en plus fréquemment des guerres sans nom. Les transformations du maintien de l'ordre à l'échelle nationale et internationale n'en contribuent pas moins conjointement à l'avènement d'états de désordre sans fin. La « guerre » au terrorisme, à la drogue ou à la piraterie, dans son volet international comme dans ses déclinaisons nationales, ne saurait déboucher sur une victoire définitive. Ces interventions policières plus ou moins militarisées n'impliquent plus la mobilisation totale des forces armées et s'actualisent à

travers des raids ciblés ou des opérations de ratissage qui n'aboutissent au mieux qu'à des succès ponctuels. Moins qu'à restaurer la paix sociale, ces opérations répressives ont essentiellement vocation à contenir le désordre à un niveau tolérable, notamment pour la bonne marche de l'économie.

La dépolitisation de l'adversaire est une caractéristique essentielle de cette logique de « désordre sans fin ». C'est grâce à elle qu'est justifié le traitement policier de l'« ennemi » : officiellement tout au moins, les États ne dialoguent pas avec les « bandits » et les « terroristes ». Là où les forces contre-insurrectionnelles d'antan combattaient des rebelles et des insurgés, les forces de l'ordre d'aujourd'hui répriment de vulgaires criminels dont l'éventuel agenda politique ne serait qu'un alibi pour leurs projets d'accumulation économique. Cette hypothèse commode, pour les institutions répressives, d'une criminalisation généralisée des groupes armés irréguliers est pourtant trompeuse. Le caractère politique du projet porté par ces acteurs déviants est irréductible à leurs intentions proclamées autant qu'à la pureté de leurs desseins idéologiques.

Les professions de foi révolutionnaires ne suffisent pas à définir un acteur comme politique, pas plus que ses écarts par rapport aux valeurs énoncées ne suffisent à lui dénier ce titre. De façon moins normative, c'est vers le potentiel d'innovation sociale de ces acteurs, aussi transgressifs soient-ils, qu'il faut se tourner pour établir ce diagnostic. Or, force est de constater qu'en contestant ou partageant dans la durée le monopole de l'État sur les moyens de coercition, de taxation et parfois de représentation, ces acteurs irréguliers s'affirment comme des souverains de fait, contribuant à leur manière à la mise en ordre de la société dans laquelle ils évoluent. Cette mise en ordre recouvre à la fois des logiques de domination, des pratiques d'accumulation et des formes de médiation qui, loin d'avoir évacué la violence, y puisent souvent les conditions de leur efficacité et, par là même, de leur reproduction dans la durée. Moins qu'à une géopolitique du chaos, la transformation des conflits contemporains participe ainsi à l'avènement d'une myriade de désordres ordonnés.

Des guerres sans fin(s) ?

Comme toute activité humaine, la guerre est d'abord un fait de langage. C'est précisément ce qui la rend parfois si insaisissable. Le recours au terme de « guerre », dans les discours sécuritaires contemporains, est souvent trompeur. Ces discours anxiogènes, dressant la carte des menaces planétaires, continuent d'avoir recours à une terminologie militaire pour légitimer ce qui s'apparente de plus en plus à des techniques de maintien de l'ordre déterritorialisées.

Depuis la guerre du Koweït de 1991, les interventions des États-Unis et de leurs alliés sont conçues comme des opérations d'ordre public international, avec ou sans l'aval de l'ONU. Dans cette vision du monde, qui s'est banalisée jusque dans les États *a priori* les plus rétifs à cette vision sécuritaire (notamment la France, comme l'ont démontré les interventions en Libye et plus récemment au Mali), la principale menace à la sécurité internationale réside dans la faiblesse de certains États et dans l'instabilité politique qui en résulterait. Bien que la « guerre globale au terrorisme » soit officiellement terminée depuis 2013 (le président Obama préfère parler d'« *overseas contingency operations* »), cette terminologie demeure en vogue dans les médias et les cercles politico-diplomatiques américains, tandis que la menace du terrorisme islamiste reste au cœur des préoccupations sécuritaires des États-Unis. C'est à l'aune de cette menace que les décideurs et les analystes américains continuent de percevoir le monde et ses dangers de plus en plus diffus, dont le *containment* a progressivement fusionné les répertoires historiquement distincts de l'interventionnisme militaire, du maintien de l'ordre et de la lutte contre le crime.

Cette entreprise de police globale a d'abord mené la guerre à la drogue (dans les années 1970), puis au terrorisme (au lendemain des attaques du 11 septembre 2001) et enfin à la piraterie (à partir de 2008). Contrairement aux conflits interétatiques du passé, reposant sur une symétrie des forces en présence, au moins au regard de leur personnalité juridique, ces « guerres »

n'ont jamais été déclarées à qui que ce soit, l'un des prémisses des opérations de maintien de l'ordre international étant précisément l'incommensurabilité des adversaires. La déterritorialisation des menaces va de pair avec leur désincarnation : l'adversaire, ici, ne prend plus les traits d'ennemis clairement identifiés, ni même d'organisations désignées, mais de déviances globalisées – la criminalité transnationale organisée, le terrorisme franchisé, etc. –, dont les nuisances respectives se trouvent décuplées par les prétendus effets de vase communicant entre ces différentes menaces. Dans ce discours sécuritaire globalisé, la frontière entre crime organisé, terrorisme ou piraterie est plus que ténue : elle est purement et simplement abolie. Les talibans afghans, voire Al-Qaïda, sont ainsi accusés par les autorités américaines d'avoir fusionné terrorisme et trafic de drogue, dans une nouvelle variante du « narco-terrorisme » – un terme initialement employé par les autorités péruviennes pour discréditer la guérilla du Sentier lumineux au début des années 1980. Depuis 2005, les responsables politiques et financiers d'Europe et des États-Unis ont également cherché à faire passer les pirates somaliens pour des « terroristes maritimes », donnant le coup d'envoi d'une « guerre à la piraterie » qui a contribué à la militarisation des océans et à la banalisation des pratiques de détention prolongée en mer, qui semblent s'être multipliées depuis 2005, suite aux scandales ayant visé les prisons d'Abu Ghraïb et de Guantanamo.

Au prix d'un état d'exception terrestre et maritime écornant les valeurs démocratiques mises en avant par leurs promoteurs, ces « guerres » n'ont pas vocation à éradiquer une menace clairement identifiée. Plus modestement, mais aussi plus pernicieusement, ces opérations de maintien de l'ordre se consacrent à la surveillance, l'encadrement et la répression ciblée d'activités déviantes, au regard du droit international mais aussi et surtout du sacro-saint principe de souveraineté des États – une souveraineté que les mêmes États n'hésitent pourtant pas à partager avec divers types d'auxiliaires dès lors que cela leur permet d'alléger la facture, fatalement astronomique, de ces opérations de police globale sans limite temporelle ou géographique.

Routinisation des conflits armés

Paradoxalement, alors que le champ sémantique de la guerre se déplace vers ces menaces diffuses, dans leurs contours sociaux autant que spatiaux, les conflits les plus meurtriers de la planète se voient de plus en plus fréquemment dénier le caractère de guerre – c'est-à-dire, faut-il le rappeler, d'une lutte violente inscrite dans la durée et orientée par des finalités politiques. De fait, le caractère violent de ces luttes tend à devenir de plus en plus épisodique, la nature asymétrique de ces conflits contraignant les acteurs contestataires à avoir recours à une violence plus tactique que stratégique. L'écrasement de la guérilla des « Tigres tamouls » à Sri Lanka en 2009 constitua à cet égard un événement majeur dans l'histoire des guerres civiles postcoloniales, démontrant que même des États prétendument faibles peuvent se donner les moyens d'écraser une guérilla dotée de capacités militaires considérables, dès lors qu'ils bénéficient de la complaisance de la « communauté internationale ».

Le cas de la Syrie, où le gouvernement de Bachar al-Assad a recours à une violence encore plus inouïe, est sensiblement différent, dans la mesure où il répond à une insurrection socialement et géographiquement plus dispersée et donc plus difficile à défaire militairement. Ces guerres irrégulières de forte intensité sont cependant devenues l'exception plutôt que la règle. Ailleurs, la tendance est plutôt aux crises de longue durée, émaillées d'explosions de violence sporadiques. Sans que la guerre civile à grande échelle ait été totalement reléguée au passé (au-delà du cas syrien, le conflit en cours en République centrafricaine vient tragiquement le confirmer), on assiste à l'inscription dans la durée de conflits discontinus d'intensité variable (tandis que le conflit entre les talibans et l'État pakistanais aurait fait autour de 50 000 morts depuis 2003, les violences liées au trafic de drogue au Mexique auraient fait autour de 60 000 victimes depuis 2006). Cette routinisation de conflits sans fin contribue elle aussi à

l'atténuation de la frontière entre la guerre et la paix, tandis que les objectifs politiques des rebelles semblent s'effacer derrière leurs projets d'accumulation économique.

Pour les gouvernements en lutte contre ces adeptes de la contestation violente, il n'y aurait là que de simples troubles à l'ordre public. Une première contradiction, dans la réponse étatique à ces troubles, tient cependant à la militarisation des instruments de répression. L'asymétrie croissante des forces entre la police et les groupes armés du Sud, à laquelle s'ajoute souvent la corruption de la première, sert d'alibi à la militarisation des problèmes politiques et sociaux auxquels font face ces pays, allant jusqu'à justifier le récent déploiement de blindés dans les favelas de Rio et les *slums* de Karachi. Ce problème n'a d'ailleurs rien de spécifique aux États du Sud : le débat autour de la militarisation de l'action policière prend sa source principale aux États-Unis, où les unités spéciales (SWAT) se sont multipliées au sein des forces de police depuis les années 1980.

Entre politique et économie. Les frontières floues de la « pacification »

Un second point d'achoppement concerne la délimitation des contours du politique, notamment dans ses rapports à l'économie. Dénier aux groupes rebelles de la planète le titre d'acteurs politiques, au prétexte qu'ils seraient essentiellement mus par l'appât du gain, est non seulement discutable du point de vue de la théorie politique mais aboutit à réaffirmer le monopole de l'État sur l'action politique légitime, comme si les agents de l'État étaient pour leur part animés par le seul souci de l'intérêt général. Tout en occultant les facultés bien réelles de (re)mise en ordre de la société démontrées par certains groupes armés irréguliers, que l'on examinera dans la section suivante, c'est là faire bien peu de cas des collusions entre détenteurs du

pouvoir d'État et acteurs économiques, pourtant essentielles dans le déclenchement, la perpétuation ou l'escalade de certains conflits contemporains.

Au-delà des collusions bien documentées entre certains membres de l'administration Bush et de grands groupes industriels américains ayant profité de la reconstruction de l'Irak, le cas de la Colombie est exemplaire de l'indétermination croissante entre maintien de l'ordre, libéralisation de l'économie et promotion des intérêts des grands groupes industriels nationaux ou multinationaux. Dans le cadre de la lutte antiguérilla, certaines compagnies étrangères opérant dans les zones rurales du pays (dont les activités ont fortement augmenté suite à l'assouplissement de la législation sur les activités d'extraction minière et pétrolière entre 2001 et 2004) ont ainsi autorisé l'armée colombienne à établir une présence permanente sur leurs sites, tout en lui apportant une aide logistique (hélicoptères, véhicules, essence, etc.).

Parallèlement, l'armée colombienne a bénéficié d'une aide militaire accrue de l'administration Bush, qui, dans le cadre de la lutte contre le « narco-terrorisme », a notamment déployé plusieurs dizaines de membres des forces spéciales dans la région d'Arauca. Ces forces spéciales étaient chargées de former les soldats de la 18^e brigade de l'armée colombienne à la contre-insurrection, une tâche qui, dans les faits, impliquait moins la protection de la population civile que la sécurisation des intérêts économiques étrangers dans la région et l'intimidation des forces d'opposition au président Álvaro Uribe (au pouvoir de 2002 à 2010). Au cours du printemps et de l'été 2003, ces soldats – parfois épaulés par des membres des groupes paramilitaires d'extrême droite – se sont rendus coupables de terribles exactions contre la population indigène de la région, tout en menant une véritable campagne de terreur contre les syndicalistes et les militants des droits de l'homme, accusés d'activités terroristes². Dans plusieurs autres régions du pays, les groupes paramilitaires se sont mis au service des grands groupes industriels nationaux et multinationaux pour intimider les militants syndicaux et éliminer toute résistance à l'application de réformes économiques néolibérales. Dans certains cas, les milices

d'extrême droite ont même été directement rémunérées par les dirigeants locaux d'entreprises américaines pour éliminer certains responsables syndicaux.

Ces collusions entre milices armées, forces de sécurité et grands groupes industriels sont loin d'être spécifiques à la Colombie, même si elles semblent y avoir pris une forme particulièrement extrême. À Karachi, la capitale économique du Pakistan, les dirigeants d'un grand groupe pharmaceutique ont récemment fait appel aux djihadistes du Lashkar-e-Taiba pour intimider leurs ouvriers après que ceux-ci eurent tenté de créer un syndicat dans l'une des usines du groupe. Dans des circonstances analogues, les dirigeants de l'un des plus grands groupes textiles pakistanais ont pour leur part fait arrêter les ouvriers syndiqués, qui se sont vu accuser d'extorsion et ont fait l'objet de poursuites en vertu de lois antiterroristes. Dans ces États engagés dans une libéralisation de plus en plus brutale de leurs économies, la « pacification » est plus que jamais une entreprise au sens économique du terme.

Profitable « désordre » : l'industrie du risque

Tout en entretenant, voire en renforçant, la militarisation de la société, au bénéfice des élites politiques et économiques, la libéralisation de certaines économies et/ou leur ébranlement sous l'effet de la mondialisation conduisent des populations entières sur le sentier de la guerre. C'est le cas, par exemple, des pêcheurs somaliens qui se sont reconvertis dans la piraterie au cours des années 1990. Si l'essor de la piraterie dans la région a sans aucun doute été stimulé par le délitement des structures étatiques somaliennes, ce phénomène s'est aussi développé en réaction à l'incapacité de la « communauté internationale » à réguler les activités des bateaux de pêche étrangers dans les eaux somaliennes, conduisant les pêcheurs locaux à s'organiser pour assurer leur subsistance. Ce n'est que progressivement

que la piraterie somalienne s'est muée en une véritable industrie, qui reproduit d'ailleurs les inégalités du capitalisme mondialisé qu'elle perturbe autant qu'elle le nourrit.

Moins que ces entrepreneurs de violence maritime, les principaux bénéficiaires de la piraterie sont en effet les compagnies d'assurance internationales. En cas de menace terroriste sur certaines eaux, les assureurs peuvent déclarer celles-ci comme des zones à haut risque et multiplier par 300 le coût des contrats d'assurance pour les navires qui s'y aventurent. Dans le même temps, les assurances contre les enlèvements et les demandes de rançon ont été multipliées par 10, les assurances sur le cargo transitant par des zones à haut risque ont augmenté de 25 à 100 dollars par conteneur, tandis que les assurances complémentaires ont doublé en réponse au développement de la piraterie dans la région³. En 2011, les assureurs maritimes ont ainsi récolté 635 millions de dollars en contrats d'assurance liés au risque de piraterie, dont les revenus pour les pirates somaliens font pâle figure en comparaison de ces chiffres astronomiques, ceux-ci étant estimés à 160 millions de dollars pour la même année⁴.

Avec l'avènement de « guerres » sans fin contre des menaces aussi abstraites que le terrorisme et ses différentes déclinaisons (« narco-terrorisme », « terrorisme maritime », etc.), c'est donc aussi à la croissance d'une véritable industrie du risque que l'on assiste actuellement, prospérant dans des états de désordre nationaux et internationaux dont les principaux bénéficiaires sont moins les petites mains du désordre que les acteurs déjà bien établis du capitalisme mondialisé.

Économie politique du désordre

Comme le suggèrent ces ajustements du capitalisme mondialisé et, à l'opposé du spectre économique global, de l'« antimonde » pirate⁵ aux états de désordre chronique succédant aux conflits armés ouverts dans de nombreuses zones de crise de la planète, il se joue là autre chose qu'une

descente vers le chaos et l'anomie. Ces situations de crise prolongée sont aussi des terrains d'innovation sociale et de création de richesse, et ce jusque dans l'incertitude et l'insécurité qui leur sont consubstantielles. Derrière le chaos apparent, c'est une véritable économie politique du désordre qui se dessine, terreau propice à l'émergence de nouvelles figures du pouvoir et de la richesse.

Les formes de mise en ordre violente de la société et de l'économie, que nous qualifions de « désordre ordonné », recouvrent des mécanismes de contrôle social, des rituels d'interaction politique et des modes d'accumulation économique engendrés par les conflits armés locaux et se reproduisant à travers eux. Au cours des dernières années, un certain nombre de travaux sur les « ordres émergents » en Afrique subsaharienne ont mis en avant les effets (re)structurants des crises de longue durée sur l'exercice de l'autorité, la distribution des ressources et la formation de l'espace public⁶. Dans le cas de Karachi, on a assisté, au cours des trois dernières décennies, à l'émergence d'une configuration violente dans cette mégapole de plus de 20 millions d'habitants, en proie à des rivalités partisans, des conflits ethniques et des violences criminelles qui s'alimentent mutuellement et qui se reproduisent à travers des appareils de domination, des formes quasiment ritualisées d'affrontement et des mécanismes d'arbitrage relativement stables, qui rendent cette violence « gérable » au quotidien – sans évacuer pour autant le sentiment d'insécurité résultant de ses transformations continues. Tout en concédant que la viabilité de ce « désordre ordonné », à moyen terme, n'est pas assurée, on doit bien constater que la plus turbulente des mégapoles mondiales continue de fonctionner en dépit – et parfois en vertu – de ses violences.

« Ordre » et « désordre » : des notions relatives

Parce qu'elle fait appel à des conceptions culturellement et historiquement situées de la normalité et de la moralité politique, la notion d'ordre se prête mal aux montées en généralité. De même, les représentations du désordre (dont découlent souvent celles de l'ordre) varient considérablement d'une société à l'autre et, dans une même société, d'une époque à l'autre. Ce qui fait désordre pour les uns pourra sembler parfaitement tolérable pour les autres. Cette relativité tient notamment à l'imbrication de considérations morales et pragmatiques, mais aussi politiques, sociales, économiques et religieuses, sur le bon fonctionnement de l'État, de la société et de l'économie. Quand les bureaucrates ottomans de la fin du XIX^e siècle affirment, selon la formule consacrée, que « l'ordre règne » (*âsâyîş ber-kemâl*) à Istanbul, ils ne se contentent pas de dresser un constat sur la situation sécuritaire dans la capitale. Ils réaffirment leur adhésion à une vision du monde où l'ordre politique est indissociable de l'ordre moral⁷.

Historiquement située et symboliquement chargée, la terminologie de l'ordre et du désordre présente donc d'importantes variations d'un contexte à l'autre. Mais le vocabulaire de l'ordre et du désordre, lui, reste étonnamment constant dans sa référence à la « loi », qu'il s'agisse de la légalité officielle, de lois coutumières ou de leurs contrefaçons miliciennes ou criminelles (les combattants irréguliers et les bandits de tout poil ont aussi leurs codes et leurs châtiments, d'ailleurs bien plus stricts que ceux de la société environnante). Des trajectoires étatiques et des cultures légales sensiblement différentes trouvent ici un point de convergence, démontrant que l'incommensurabilité des représentations de l'ordre et du désordre est parfois plus relative qu'il n'y paraît à première vue – en ce domaine, tout n'est pas toujours « *lost in translation* ». Pour revenir au cas de Karachi, où le discours sur le maintien de l'ordre est aussi prolifique que sa mise en œuvre erratique, on retrouve ainsi la même insistance sur le socle légal de l'ordre social dans les proclamations officielles, en anglais, sur la nécessité de maintenir « la loi et l'ordre » (*law and order*), que dans le terme le plus courant, en ourdou, pour désigner le désordre (*laqanuniyat*, littéralement l'« absence de loi », équivalent du terme anglais *lawlessness*). De même, les

forces de l'ordre, dans leurs dénominations anglophone et ourdouphone, sont les « instances d'application de la loi » (*law enforcement agencies* en anglais, *qanun nafiz karne wale* en ourdou).

À la suite d'autres auteurs⁸, on sera donc ici tenté d'extrapoler pour affirmer que tout ordre politique prend son origine dans un dispositif légal de régulation de la violence, étant entendu que celui-ci peut être contesté par certains acteurs sociaux et qu'il peut, sous certaines conditions, faire exception à ses propres règles, dans le cadre d'états d'urgence en principe temporaires. L'ordre social instauré par l'État légal-rationnel wébérien, prétendant au monopole de l'exercice de la force sur un territoire donné, ne constitue que l'une des modalités historiques de ces arrangements entre le pouvoir et la violence. Le désordre ordonné et ses variations en constituent une autre, propre à des sociétés où l'attribut ultime du pouvoir souverain – la capacité, de la part d'une autorité publique, à punir, voire à retirer la vie à ses sujets, en toute impunité – n'est pas monopolisé par les détenteurs du pouvoir d'État mais partagé avec certains représentants de la société (chefs tribaux, personnalités religieuses, leaders politiques, gangsters, miliciens...).

Partages de souveraineté

Une fois posée la relativité du modèle théorique wébérien et des configurations politiques ayant émergé de la paix de Westphalie, c'est-à-dire de l'État prétendant au monopole de la violence physique légitime sur son territoire, il devient possible d'envisager l'existence d'ordres sociaux alternatifs, sans doute plus violents et instables mais en aucun cas chaotiques.

Les cas colombien et pakistanais évoqués tout au long de ce chapitre apparaissent emblématiques de ce partage de souveraineté et de sa « productivité » en matière de contrôle social, d'organisation des rapports politiques et de régulation de l'économie, aussi brutales et inévitables ces

mises en ordre de la société soient-elles. Dans ces deux cas, l'État a délibérément partagé avec des groupes armés privés l'exercice de la coercition, qu'il s'agisse des paramilitaires d'extrême droite dans le cas colombien ou des milices djihadistes, de certaines organisations criminelles et de partis politiques ultraviolents (à l'instar du Muttahida Qaumi Movement dominant la vie politique de Karachi depuis les années 1980) dans le cas pakistanais. Loin d'être dysfonctionnels, ces partages de souveraineté ont permis aux États colombien et pakistanais de sous-traiter à moindre coût (financier mais aussi politique, dans la mesure où la violence ainsi sous-traitée était illégitime) des tâches de contrôle social (la mise au pas de l'opposition de gauche, dans les deux cas), des missions diplomatiques (la reconquête du Cachemire et l'accès à une « profondeur stratégique » vers l'Asie centrale dans le cas pakistanais) ou encore des responsabilités économiques (la mise en œuvre de réformes d'inspiration néolibérale, conformes aux injonctions des institutions financières internationales).

Cette tolérance de la violence extrajudiciaire des milices privées s'est cependant heurtée à la résilience de l'État de droit. En Colombie comme au Pakistan, les magistrats ont fait leur grand retour sur la scène politique au cours des années 2000, en n'hésitant pas à faire le procès des responsables de violences extrajudiciaires et de leurs patrons au sein de l'appareil d'État. Si la mobilisation des juges colombiens n'a pas empêché la réapparition des groupes paramilitaires sous d'autres noms, pas plus que celle de leurs homologues pakistanais n'a mis un terme aux violences partisans de Karachi ou aux disparitions de civils baloutches, cet activisme judiciaire n'en a pas moins bouleversé les règles du jeu politique. Ces magistrats sont venus réaffirmer la force du droit face au droit du plus fort, contribuant ainsi à réordonner la société et la vie politique de ces pays en proie à des désordres chroniques, parfois tolérés, voire impulsés, par certaines sections de l'appareil d'État.

Justiciers hors la loi

L'émergence de désordres ordonnés est pourtant irréductible aux interventions (dé)régulatrices de l'État – dont les jeux en la matière peuvent parfois être contradictoires, comme on vient de le voir. Elle tient aussi à la capacité des détenteurs privés de moyens de coercition à imposer leur loi au détriment de la légalité officielle, leur souveraineté se mesurant alors à l'aune du temps de réaction de l'État à ces empiétements sur son supposé domaine régalien. Les prétentions des groupes armés privés à faire la loi peuvent d'abord s'exercer en interne, à l'encontre des dissidents ou des traîtres. De manière plus ambitieuse, certains de ces groupes peuvent aussi décider de rendre publiquement la justice, en s'attaquant aux déviants (trafiquants de drogue, prostitué-e-s, mendiants...) ou en proposant leur médiation dans certains litiges familiaux, commerciaux ou fonciers. Tant que ces justiciers hors la loi, qualifiés par la littérature anglo-saxonne de « *vigilantes* », ne s'arrogent pas le droit de vie ou de mort sur les contrevenants, ils sont souvent tolérés, voire appuyés, par l'État, comme dans le cas des comités de justice populaire récemment apparus dans certains *townships* sud-africains⁹.

Le « vigilantisme » – c'est-à-dire l'exercice extrajudiciaire de tâches de maintien de l'ordre, social ou moral – peut cependant constituer une violation délibérée de la souveraineté de l'État, de la part de groupes en lutte ouverte contre ce dernier. C'est le cas, par exemple, des talibans pakistanais, dont l'influence croissante sur certains quartiers de Karachi depuis 2012 s'est manifestée à travers la création de tribunaux chariatiques improvisés, rendant une justice expéditive (qui pour l'heure ne prévoit que des châtiments corporels « modérés » mais qui pourrait rapidement évoluer vers des sanctions plus lourdes). Tout en démontrant l'aspiration des auteurs de troubles évoqués dans la première partie de ce chapitre – y compris de « terroristes » et de « bandits » – à ré-ordonner leur société, ces

initiatives de justice populaire contribuent à la prolifération des régimes juridiques au sein de ces sociétés et, par là même, à un désordre normatif ajoutant à la confusion générale. Surtout, ils contribuent à saper la légitimité de l'État, en démontrant de manière très concrète la validité de certaines alternatives en matière de sécurité, de justice sociale ou de régulation de l'économie.

Les talibans pakistanais l'ont d'ailleurs bien compris : dans le nord-ouest du pays, comme à Karachi plus récemment, ils ont d'abord fait campagne autour de la lutte contre la criminalité, avant de proposer leurs services dans la résolution de conflits fonciers ou commerciaux, pour finir par s'imposer comme des régulateurs autoritaires mais impartiaux dans le domaine économique. Ainsi ont-ils réparti les droits d'exploitation des mines de l'agence tribale de Mohmand entre les tribus Masaud et Gurbaz en 2008, mettant un terme à un violent conflit entre ces mêmes tribus¹⁰, avant d'imposer aux transporteurs Mehsud de Karachi une tarification unique pour leurs services, qu'ils se sont chargés de faire respecter au prix d'une taxe sur chaque convoi¹¹. Du point de vue des autorités étatiques, ces pratiques constituent indiscutablement un facteur de désordre. Mais, du point de vue des tribus pachtounes concernées, cette régulation autoritaire de certains marchés a au contraire été vécue comme un facteur d'ordre, mettant un terme à des affrontements meurtriers ou contribuant à la régulation d'un secteur jusqu'alors peu organisé. La condition de ces mises en ordre effectives de l'économie locale était l'accès des talibans à des capacités létales, et leur disposition à en faire usage. Loin d'évacuer la violence, ces pratiques régulatrices émanant d'un groupe armé irrégulier y trouvent leur principale source de légitimité, en garantissant aux contrevenants un châtiment exemplaire. C'est aussi ce qui en fait des transgressions patentées, assumées voire revendiquées comme telles, de l'autorité de l'État. Le désordre, après tout, est affaire de point de vue.

Pour en savoir plus

- Alessandro DAL LAGO, « Police globale », *Cultures & Conflits*, n° 56, 2004, p. 157-169.
- Marielle DEBOS, *Le Métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Karthala, Paris, 2013.
- Laurent GAYER, *Karachi. Ordered Disorder and the Struggle for the City*, Hurst, Londres, 2014.
- Laurent GAYER, « Le désordre ordonné. La fabrique violente de Karachi », *Études du CERI*, n° 196, 2013.
- Lesley GILL, « The paramilitary state in Colombia. Political violence and the restructuring of Barrancabermeja », *Anthropologica*, vol. 51, n° 2, 2009, p. 313-325.
- Currin SINGH et Arjun Singh BEDI, « “War on piracy”. The conflation of Somali piracy with terrorism in discourse, tactic and law », *Working Paper*, n° 543, Institute of Social Studies, La Haye, mai 2012.

Notes du Chapitre 4

1. Pour une critique stimulante de cette distinction entre « nouvelles » et « anciennes » guerres civiles, voir Stathis KALYVAS, « “New” and “old” civil wars. A valid distinction ? », *World Politics*, vol. 54, n° 1, octobre 2001, p. 99-118.

2. Garry LEECH, « Colombia’s economic growth fueled by repression », *Colombia Journal*, 19 mai 2008 (disponible sur <<http://colombiajournal.org>>).

3. Anna BOWDEN, « The economic cost of maritime piracy », *One Earth Future Working Paper*, décembre 2010, p. 10-11.

4. *Ibid.*, p. 11-16.

5. Benoît LAUREAU, « La piraterie somalienne : un antimonde contemporain », *Revue des livres*, novembre-décembre 2014, p. 8-13. Pour une discussion critique du concept – résolument flou – d’antimonde, voir Pierre-Arnaud CHOUVY, « Antimonde : *terra incognita* de la géographie », <www.espacestemps.net>, 16 août 2010.

6. Christian LUND, « Twilight institutions. An introduction », *Development and Change*, vol. 37, n° 4, 2006, p. 673-684 ; Timothy RAEYMAEKERS, Ken MENKHAUS et Koen VLASSENROOT, « State and non-state regulation in African protracted crises. Governance without government », *Afrika Focus*, vol. 21, n° 2, 2008, p. 7-21.

7. Noémi LÉVY-AKSU, *Ordre et désordres dans l’Istanbul ottomane (1879-1909)*, Karthala, Paris, 2013, p. 42.

8. Voir les travaux entrepris sous la direction de Dominique LINHARDT et Cédric MOREAU DE BELLAING dans le cadre du séminaire « Ni guerre, ni paix (II) : critique de l’exception » à l’EHESS (<www.ehess.fr>).

9. Laurent FOURCHARD, « The politics of mobilization for security in South African townships », *African Affairs*, vol. 110, n° 441, 2011, p. 1-21.

10. Pir Zubair SHAH et Jane PERLEZ, « Pakistan marble helps Taliban stay in business », *The New York Times*, 14 juillet 2008.

11. Entretien avec un transporteur Mehsud, Karachi, avril 2014.

Climat, nature, ressources naturelles : les nouveaux champs de bataille ?

RAZMIG KEUCHEYAN

Maître de conférences, université Paris-Sorbonne

Les conflits autour de la nature ne sont pas une nouveauté. Le récent déploiement de l'armée française sur des théâtres d'opération en Afrique, par exemple, prolonge une longue histoire d'interventions impérialistes occidentales dans les pays du Sud, visant à s'assurer le contrôle sur l'extraction et la circulation des ressources naturelles¹.

La « malédiction des ressources » est un autre aspect du rapport entre la guerre et la nature classiquement mis en lumière par les sciences sociales. Cette expression désigne les cas où une guerre – souvent de « basse intensité » – a pour origine la présence sur un territoire d'une ressource rare : diamants, pétrole ou terres arables par exemple. Comme le notent Claude Serfati et Philippe Le Billon, le type de ressource conditionne en partie la nature du conflit armé : « Le contrôle de puits de pétrole en mer est ainsi exercé plus facilement au travers d'un coup d'État [...], alors que celui de mines d'or alluvionnaires en zone frontalière peut être maintenu pendant de longues années par un petit mouvement insurrectionnel. »

L'impérialisme et la « malédiction des ressources » sont souvent liés. Une fois extraites, les ressources sont en effet acheminées et échangées sur les marchés mondiaux.

La guerre elle-même a longtemps tiré profit des ressources naturelles, par exemple des forêts. Le bois servait à fabriquer des armes, l'armement primitif – arcs, flèches et lances – en étant composé. L'apparition des armes métalliques, bronze et fer, il y a environ 5 000 ans, n'empêche pas le bois de demeurer un élément essentiel de l'armement. Les chariots qui transportent soldats et matériels, les fortifications et les bateaux sont eux aussi constitués de bois. Jusqu'au XIX^e siècle, aucun impérialisme, aucune puissance politique n'est concevable sans maîtrise de l'approvisionnement en bois. Ne deviennent impérialistes que les nations qui disposent d'un certain « profil écologique », c'est-à-dire qui contrôlent les forêts. C'est le cas des puissances atlantiques après la découverte des Amériques. Cuba et les Philippines représentent des colonies incontournables pour l'Empire espagnol, non seulement parce qu'elles ont un intérêt économique en soi, mais parce que les forêts qui s'y trouvent alimentent l'entreprise coloniale en général. Il en va de même des forêts nord-américaines dans le cas de la France et de l'Angleterre.

Afin de penser le lien entre les guerres et les ressources naturelles (et d'autres types de ressources), le géographe David Harvey a introduit la notion d'« accumulation par dépossession ». Celle-ci désigne l'accaparement par le capitalisme de ressources naturelles toujours nouvelles, au besoin par la force. Ces ressources constituent un carburant de l'accumulation du capital. Ce processus suppose la dépossession des populations, car la logique du marché chasse le mode d'organisation antérieur des sociétés concernées. La « biopiraterie », qui suppose le pillage de la biodiversité d'une région à des fins commerciales, est l'une des modalités de la dépossession à l'heure actuelle.

L'accumulation par dépossession n'est cependant pas un phénomène récent, elle remonte aux origines du capitalisme (Marx l'appelait accumulation « primitive »). Les ressources naturelles se caractérisant par

leur rareté – une rareté « objective » ou artificiellement produite –, elles ont depuis toujours été l'objet de luttes, dans le cadre de guerres interétatiques ou de guerres civiles.

Un élément nouveau vient toutefois perturber aujourd'hui l'histoire ancienne du rapport entre la guerre et la nature : la crise environnementale. Dans ses différentes dimensions – changement climatique, effondrement de la biodiversité, raréfaction des ressources naturelles, pollutions –, celle-ci suppose de penser à nouveaux frais le rapport entre les conflits et l'environnement. C'est ce que s'évertuent à faire, depuis quelques années, les grandes armées du monde, celle des États-Unis en tête. Au sein des élites qui réfléchissent avec le plus de sérieux aux implications de la crise environnementale, les militaires sont loin d'être absents.

Les militaires face à la crise environnementale

En 2010, le document de National Security Strategy (NSS) états-unien, signé par Barack Obama, inclut pour la première fois une section consacrée aux implications militaires du changement climatique. Du fait de son impact sur l'environnement et les populations, celui-ci devra impérativement être intégré au calcul stratégique de l'armée américaine. La NSS est l'objet d'une actualisation tous les cinq à dix ans. Le précédent rapport remonte au premier mandat de George W. Bush, en 2002, juste après les attentats du 11 septembre 2001. Il comprenait la doctrine de la « guerre préventive », qui allait être mise en application en Irak. La NSS prend périodiquement acte des grandes tendances politico-militaires à l'échelle mondiale : fin de la guerre froide, émergence du « terrorisme », mais aussi renchérissement du prix du pétrole ou risques de pandémies. Il est toujours précédé de débats sur ces thèmes à l'intérieur des administrations en place et au sein des *think tanks* et revues liés à la politique étrangère.

La question du lien entre le changement climatique et la guerre apparaît désormais régulièrement dans les colonnes de l'*Armed Forces Journal*, le mensuel des officiers de l'armée états-unienne, ou de la revue *Foreign Affairs*. C'est dans les colonnes de cette revue que le diplomate George Kennan avait présenté la doctrine de l'« endiguement » à la fin des années 1940 ou que l'intellectuel conservateur Samuel Huntington avait annoncé le « choc des civilisations » au début des années 1990. En 2009, la CIA a inauguré le Center for Climate Change and National Security (C2ES) qui a pour vocation de réfléchir aux effets du changement climatique sur la « sécurité nationale » et de fournir des informations stratégiques aux négociateurs américains qui participent aux réunions internationales sur la question. En 2010, le *Quadriennial Defense Review* (QDR), publié par le Pentagone, a consacré un chapitre au changement environnemental. Ce rapport est le principal document de doctrine militaire élaboré par le département de la Défense.

Les premières réflexions sur les implications militaires du changement climatique au sein des élites états-uniennes sont anciennes. Le premier rapport qui évoque la question, commandé par Jimmy Carter, remonte à 1977. Précurseur, le Pentagone organise en juin 1947 une réunion consacrée aux conséquences militaires de la fonte des glaces en Arctique.

L'armée états-unienne n'est pas la seule à s'intéresser au changement climatique. Au cours des années récentes, toutes les grandes armées du monde se sont interrogées sur les conséquences militaires de ce phénomène. En France, la *Revue de défense nationale*, l'une des principales revues de doctrine de l'armée, a consacré en 2010 un numéro spécial à la « géostratégie du climat » ainsi qu'à la notion de « sécurité naturelle ». Ce dossier, préfacé par l'ancien Premier ministre Michel Rocard, contient des articles aux titres évocateurs : « Quand la sécurité devient verte » ou « Climat : enjeu de sécurité ou contrôle stratégique ? ».

L'Assemblée nationale française a quant à elle consacré en 2012 un rapport à « l'impact du changement climatique sur la sécurité et la défense ». Émanant de la commission des Affaires européennes, il s'inscrit dans les débats portant sur l'émergence d'une défense à l'échelle du

continent. Présenté par les députés André Schneider (UMP) et Philippe Tourtelier (PS), il avance l'hypothèse qu'à l'avenir l'armée pourrait exercer la fonction de « spécialiste du chaos ». La crise écologique conduira à une aggravation des catastrophes naturelles, qui fragiliseront les institutions en place, en particulier dans les régions en voie de développement. L'armée sera, dans certains cas, seule à même d'intervenir efficacement dans le chaos qui en résultera. Des évolutions de cet ordre sont en particulier attendues dans les trois zones d'intérêt stratégique de l'Union européenne définies par ce rapport : le Bassin méditerranéen, l'Asie du Sud-Ouest et l'Arctique.

Ces exemples démontrent que les militaires prennent le changement climatique très au sérieux. Comment envisagent-ils cependant le rapport entre la crise écologique et la conduite de la guerre ? La multiplication des catastrophes naturelles implique d'abord que les armées seront davantage sollicitées pour venir en aide aux populations, et par la même occasion les « pacifier ». Deux événements récents illustrent cette interaction croissante entre les préoccupations environnementales et sécuritaires : le tsunami de 2004 dans l'océan Indien et l'ouragan Katrina en 2005 à La Nouvelle-Orléans. Dans les deux cas, l'armée a joué un rôle important dans la gestion de ces tragédies, par exemple dans l'acheminement de l'aide aux victimes ou le maintien de l'ordre dans un contexte où d'autres instances étatiques cessaient d'être opérationnelles.

Du fait de contraintes budgétaires de plus en plus fortes, les moyens déployés lors de ces opérations ne pourront l'être pour d'autres missions, notamment dans le cadre de guerres conventionnelles. Le problème se pose avec une acuité particulière pour les États-Unis, déjà engagés dans des guerres coûteuses à l'issue incertaine en Irak et en Afghanistan, sans parler de leur implication plus indirecte sur différents théâtres d'opérations aux quatre coins du monde.

Une expression qui revient fréquemment dans les raisonnements des militaires à propos de la crise écologique est celle de « multiplicateur de menaces » (*threat multiplier*). Le changement climatique ne créera pas nécessairement de nouvelles menaces. Il aggravera toutefois des problèmes

déjà existants, en particulier dans des régions à risque : Afrique, Asie et Amérique latine notamment. Les inégalités, la corruption, les conflits « interethniques » s'aggraveront du fait de la raréfaction des ressources ou de la fréquence plus grande des catastrophes. Le cas du Darfour, qui revient souvent dans cette littérature, est présenté comme typique de l'interaction mortifère entre l'ethnicité, le climat et la guerre². Au Darfour, des logiques ethniques instaurées par les Britanniques au moment de la colonisation de la région ont été exacerbées par des phénomènes climatiques extrêmes, notamment des sécheresses. Le réchauffement de la planète favorisera en outre l'extension hors de leur écosystème de certaines maladies – malaria, paludisme, dengue ou salmonellose –, augmentant de ce fait la pression sur les systèmes de santé.

Terrorisme et changement climatique

Aux yeux des militaires, le changement climatique risque d'affaiblir certains États déjà faibles et stratégiquement sensibles. Il s'agit des fameux *failed states*, les États « faillis », théorisés par le Pentagone depuis les administrations George Bush père et Bill Clinton. Ce sont des États supposés incapables d'assurer les fonctions « normales » d'un État démocratique moderne : sécurité, croissance, justice, égalité devant la loi...

Quel rapport avec le changement climatique ? Si les armées occidentales redoutent les États « faillis », c'est parce que les réseaux « terroristes » s'y installent, profitant du vide de pouvoir et du désespoir des populations pour y prospérer. Or la raréfaction des ressources naturelles et les climats extrêmes affaibliront davantage encore ces États, ce qui permettra aux « terroristes » d'y prendre pied d'autant plus aisément. L'expression d'« extrémisme opportuniste » est parfois employée pour désigner la façon dont ces derniers tirent profit de conditions sociales et naturelles défavorables – et de l'interaction entre les deux. Le même raisonnement

vaut également pour la piraterie et le narcotrafic. Les *failed states* échouent à lutter efficacement contre la piraterie maritime, portant préjudice au commerce mondial. Ils y parviennent d'autant moins que la crise climatique les prive des moyens et de la stabilité nécessaires.

La préoccupation des militaires pour le changement climatique est, par conséquent, étroitement liée au paradigme stratégique dominant de l'après-guerre froide : la lutte contre le « terrorisme ». La lecture que font les armées de ce phénomène est surdéterminée par ce qui constituait leur préoccupation principale dès avant le 11 septembre 2001 et qui s'est intensifié depuis. Aux yeux des militaires, le terrorisme et le changement climatique ont d'abord ceci de commun qu'il s'agit dans les deux cas de phénomènes transnationaux, qu'un État ne saurait combattre seul.

Mais il est un second lien entre le terrorisme et la crise écologique : cette dernière fournit au terrorisme un terreau où prospérer, en particulier dans les États « faillis ». Changement climatique et – lutte contre le – terrorisme représentent donc deux phénomènes que les militaires pensent conjointement. L'idée de *guerre verte* ou de *guerre du climat* est étroitement liée à l'évolution des modalités de la violence collective depuis la fin de la guerre froide (prolongeant des tendances bien antérieures), qui voit la dimension interétatique des guerres reculer au bénéfice de leur dimension infraétatique ou transnationale.

Les réfugiés climatiques, dont le nombre est actuellement estimé à 25 millions, sont parfois présentés dans cette littérature comme le « chaînon manquant » qui relie la crise écologique et les tensions politiques qui pourraient en découler. Un réfugié climatique se définit comme une personne dont la décision (plus ou moins contrainte selon les cas) de migrer est liée, au moins en partie, à des facteurs environnementaux. Selon ce raisonnement, la crise environnementale produira des réfugiés dont les migrations déstabiliseront les régions dans lesquelles ils s'installeront. Des conflits pourraient en découler.

La nature comme arme

Les doctrines de contre-insurrection incluent depuis toujours un volet environnemental. Un récent manuel de l'armée française intitulé *Principes de contre-insurrection*, rédigé par les colonels Hervé de Courrèges, Emmanuel Germain et Nicolas Le Nen, en retrace l'histoire, de Little Big Horn (1876) aux talibans, en passant par le Vietnam et Mogadiscio³.

Une panoplie de mesures est à disposition pour lutter contre les insurrections. Parmi elles se trouve l'amélioration du bien-être de la population, supposée l'encourager à rompre avec les insurgés et collaborer avec la contre-insurrection. Le « plan Briggs » mis en œuvre par les Britanniques en Malaisie dans les années 1950, qui déplaça plus d'un demi-million de Malais d'origine chinoise vers des « nouveaux villages » ou « hameaux stratégiques », relève de cette approche : « L'objectif, commentent les colonels français, est de rendre la vie dans les nouveaux villages plus facile et plus attractive que dans les anciens villages illégaux. » Ce plan est l'un des premiers de l'histoire où l'on met en œuvre une stratégie dite des *hearts and minds*, où la contre-insurrection ne cherche pas seulement à éradiquer les insurgés (stratégie dite de *search and destroy*), mais à gagner la sympathie de la population locale. L'accent est mis sur l'amélioration des conditions de vie : routes, écoles, mais aussi systèmes d'irrigation et nouvelles terres arables. Le *Counterinsurgency Field Manual 3-24* de l'armée états-unienne, mis en circulation en 2006 en réponse à l'échec de la contre-insurrection en Afghanistan et en Irak, et signé par le général David Petraeus, alors commandant des forces occidentales en Afghanistan, relève également de cette approche.

La guerre en Afghanistan est un cas d'école d'interdépendance entre la guerre et l'environnement. Dans cette région, la crise climatique interagit avec l'insurrection talibane, en particulier par l'entremise du trafic de drogue. La persistance du commerce de l'opium s'y explique en partie par

le fait que la culture du pavot nécessite peu d'eau : elle consomme un sixième seulement de la quantité requise pour cultiver le blé. Elle se révèle de ce fait plus résistante à la sécheresse que d'autres cultures. La province de Nangarhar, qui produit les plus grosses quantités d'opium du pays, est aussi l'une des plus sujettes aux sécheresses.

La multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes rendent improbable que les populations s'adonnent à l'avenir à d'autres types de cultures (le trafic de l'opium représente plus du tiers du PIB de l'Afghanistan). Les talibans, qui comptent dans leurs rangs nombre de paysans victimes de sécheresses ou d'inondations passés par les camps de réfugiés et les madrasas, font preuve de tolérance à son égard, ce qui explique le soutien dont ils bénéficient dans d'importants secteurs de la population. L'argent qui provient de la culture du pavot permet en retour aux talibans de se procurer des armes et de fortifier leurs positions. Offrir des alternatives réalistes à l'opium en accroissant la productivité de l'agriculture permettrait de rompre la boucle causale qui relie climat, opium et insurrection armée.

La contre-insurrection repose parfois sur la destruction de l'environnement plutôt que sur sa conservation. C'est ce que démontre le cas de la guerre du Vietnam (1954-1975). Le Front national de libération (FNL) du Sud-Vietnam – plus connu sous le nom de *Việt Cong* – souffre à l'époque d'un rapport de forces très défavorable face à la puissante armée états-unienne. Comme nombre de guérillas depuis le début de l'époque moderne, il fait un usage tactique de la nature, en l'occurrence de la jungle qui recouvre de larges portions du pays. Celle-ci lui permet de susciter des effets de surprise ou de se protéger au moment de battre en retraite. En matière de guerre asymétrique, la forêt est un « égaliseur de forces » : elle aide la plus faible des forces en présence à combler une partie de ses insuffisances.

Afin de reprendre l'avantage, l'armée américaine utilise des défoliants, parmi lesquels le célèbre « agent orange ». L'objectif est simple : gagner en visibilité dans l'épaisse jungle vietnamienne et, pour cela, détruire l'écosystème de la guérilla. Dans le cadre de l'opération *Ranch Hand*, entre

1962 et 1971, des dizaines de milliers de mètres cubes d'herbicides sont ainsi déversés sur le pays : 22 000 km² de forêts ont été défoliés (plus de 20 % des régions forestières du pays) et 3,3 millions d'hectares de végétation y sont exposés, altérant durablement la biodiversité du Vietnam.

Le partage de l'Arctique

S'il est un lieu qui concentre l'ensemble des interactions entre la guerre et la nature, c'est bien l'Arctique. Lors de la guerre froide, le pôle Nord attirait l'attention des grandes armées du monde, et particulièrement les armées états-unienne et soviétique. Cela s'explique aisément. L'Alaska et la Sibérie sont des régions frontalières, séparées par le détroit de Béring. Le chemin le plus court pour que des bombardiers ou missiles soviétiques atteignent les métropoles états-uniennes (ou l'inverse) passe par le pôle Nord. Les stratèges américains estiment également que l'Arctique est susceptible de devenir le théâtre d'une guerre « chaude » entre superpuissances. Cela implique de se doter des équipements et d'une tactique adaptés à ce milieu.

La guerre froide a pris fin, l'intérêt des militaires pour l'Arctique demeure. L'accélération de la fonte des glaces, combinée avec les bouleversements géopolitiques et économiques des dernières décennies, a modifié la donne dans la région. À partir de 2007, le passage du Nord-Ouest qui relie l'Atlantique et le Pacifique par le nord des Amériques s'est ouvert entièrement pendant deux semaines. D'aucuns prévoient qu'il puisse l'être tout l'été dans les années qui viennent. En août 2009, deux navires commerciaux allemands, non accompagnés par des brise-glaces, ont emprunté cette « route maritime du Nord », qui longe la côte nord de la Sibérie et rejoint les Pays-Bas en partant de Vladivostok. Ce passage est désormais ouvert pendant quatre ou cinq mois par an.

D'ici quinze à vingt ans, lorsque les voies maritimes arctiques seront durablement accessibles, le temps de voyage entre les continents

raccourcira fortement. Cela réduira les quantités de carburant employées, le prix des marchandises acheminées, et accélérera d'autant la mondialisation. Le voyage de Rotterdam à Yokohama, deux ports commerciaux de première importance au plan mondial, qui s'effectue à l'heure actuelle *via* le canal de Suez, diminuera de 40 % s'il emprunte le passage du Nord-Est. Naviguer de Seattle à Rotterdam en traversant le passage du Nord-Ouest, plutôt que le canal de Panama, accélérera le voyage de 25 %.

Conflits de souveraineté et changement climatique

Cinq pays revendiquent des parts de souveraineté sur l'Arctique : les États-Unis, la Russie, le Danemark (*via* le Groenland), la Norvège et le Canada. Ils composent, avec la Finlande, la Suède et l'Islande, le « Conseil arctique », un forum intergouvernemental fondé en 1996 pour gérer les conflits dans la région.

Car l'Arctique fait l'objet de disputes territoriales entre ces pays. En juillet 2007, une expédition sous-marine russe plante un drapeau de titane, à grand renfort de communication, sur la dorsale de Lomonossov, par 4 000 mètres de fond. La Russie considère cette dorsale, longue de 1 800 km, comme une extension sous-marine de son territoire. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS), adoptée dans les années 1970, stipule qu'un pays en mesure de démontrer que son territoire s'étend à plus de 200 milles nautiques sous la mer dispose de droits sur l'exploitation des ressources qui s'y trouvent. La dorsale de Lomonossov est vraisemblablement riche en minéraux et en pétrole, d'où l'empressement des Russes à s'y installer.

Le Danemark et le Canada contestent les prétentions de la Russie sur ce territoire. Les commentateurs les plus pessimistes craignent que ce genre de conflits territoriaux puisse favoriser à l'avenir l'éclosion de guerres.

Le partage de l'Arctique, de ce point de vue, est perçu à travers le prisme du partage de l'Afrique au XIX^e siècle, c'est-à-dire comme susceptible de donner lieu à des formes nouvelles de conflits interimpérialistes.

À ce stade, la crainte de voir émerger des conflits majeurs en Arctique paraît infondée : 90 % des minerais qui se trouvent en Arctique se situent à l'intérieur de frontières ne faisant pas l'objet de disputes. Par ailleurs, dans un environnement aussi hostile, la coopération entre États est plus rationnelle que le conflit. Il n'en demeure pas moins que ce risque n'est pas à exclure dans les décennies qui viennent. En 2011, l'armée canadienne a par exemple effectué le plus gros exercice militaire de son histoire dans la région. Les Russes dominent militairement le pôle Nord, notamment parce qu'ils disposent d'une vingtaine de brise-glaces, dont certains à propulsion nucléaire.

La fonte de l'Arctique aura des conséquences géopolitiques indirectes. Elle promet de relativiser l'importance de certains nœuds stratégiques. Une bonne partie des marchandises à destination et en provenance d'Asie – un tiers du commerce mondial au total – passe par exemple par le détroit de Malacca, situé entre la Malaisie et l'île indonésienne de Sumatra. Garantir la sécurité de ce détroit constitue un casse-tête pluriséculaire. Depuis les origines du commerce international, les pirates y pullulent. L'émergence de la Chine comme grande puissance et sa rivalité grandissante avec les États-Unis risquent en outre d'accroître la lutte pour la suprématie militaire sur ce lieu et sur la mer de Chine à laquelle il donne accès.

Le détroit d'Ormuz, où se font face l'Iran et le sultanat d'Oman, représente un autre point de fixation géostratégique et commercial de ce genre. Faire en sorte que les navires commerciaux et militaires puissent le contourner réduirait considérablement le pouvoir de l'Iran en cas de crise au Moyen-Orient. L'ouverture des routes maritimes arctiques rebattrait donc à terme les cartes de la géopolitique mondiale.

L'Arctique contient par ailleurs d'abondantes ressources naturelles. Bois, minéraux – zinc, or, nickel et fer notamment –, pétrole, gaz, poissons, végétaux... On considère que la région renferme les dernières réserves d'hydrocarbures de la planète. Selon une étude de 2008, l'Arctique

recèlerait 90 milliards de barils de pétrole et 75 000 milliards de mètres cubes (des tera-m³) de gaz naturel, soit possiblement 13 % et 30 % des ressources non encore explorées. Shell, ExxonMobil, Gazprom ou Total dépensent déjà des milliards en exploration (la compagnie française uniquement pour le gaz). Shell a investi à elle seule 4 milliards de dollars, sans avoir à ce jour commercialisé le moindre baril de pétrole. L'exploitation des ressources arctiques suppose l'installation d'infrastructures lourdes et sophistiquées, ainsi que la sécurisation de leur acheminement. Cette sécurisation est l'une des raisons qui conduiront les militaires à s'investir dans la région.

Une question politique

Avec la crise environnementale, l'interaction pluriséculaire entre la guerre et la nature entre dans une nouvelle phase de son histoire. Il est bien sûr trop tôt pour déterminer avec précision les effets de cette crise sur la conduite de la guerre, et sur l'évolution des modalités de la violence collective dans les décennies et siècles à venir. Comme le dit le deuxième stratège le plus important du XIX^e siècle (après Clausewitz), Antoine-Henri Jomini, dans son *Précis de l'art de la guerre* : « À défaut de renseignements sûrs et exacts, un général capable ne devrait jamais se mettre en marche sans avoir deux ou trois partis pris sur les hypothèses vraisemblables. »

C'est la maxime suivie par les militaires à l'heure actuelle. Ceux-ci sont l'un des secteurs des élites à être en mesure de réfléchir sur une durée allant de trente à cinquante ans, la temporalité pertinente pour penser les effets du changement environnemental. Trois à cinq décennies, c'est la période dans laquelle s'inscrit l'analyse stratégique, le temps que dura par exemple la guerre froide. C'est aussi l'intervalle qui sépare en moyenne la conception d'une nouvelle arme de son emploi sur le champ de bataille. Les militaires

ont par ailleurs l'habitude de gérer des situations d'incertitude, lesquelles sont parties intégrantes de leur *ethos*. La part d'inconnu inhérente au changement climatique n'est donc pas rédhibitoire pour eux.

Cette capacité des armées à prendre au sérieux la crise environnementale met *a contrario* en lumière l'incapacité des élites politiques à s'y résoudre. Celles-ci sont souvent adeptes d'un « court-termisme » qui les empêche d'intégrer le changement climatique dans leurs calculs, d'adopter par exemple les mesures qui s'imposent pour ralentir l'augmentation des températures.

L'avance des militaires dans la prise en considération de la crise écologique laisse en tout cas présager qu'ils joueront un rôle décisif dans l'adaptation des sociétés à cette dernière. Compte tenu du peu d'égard dont ils font traditionnellement preuve à son endroit, il n'est pas certain que cela soit une bonne nouvelle pour la démocratie.

Pour en savoir plus

Christophe BONNEUIL et Jean-Baptiste FRESSOZ, *L'Événement anthropocène. La terre, l'histoire et nous*, Seuil, Paris, 2013.

François GEMENNE, *Géopolitique du changement climatique*, Armand Colin, Paris, 2009.

Hervé KEMPF, *Comment les riches détruisent la planète*, Points, Paris, 2009.

Razmig KEUCHEYAN, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Zones/La Découverte, Paris, 2014.

John MCNEILL, « Woods and warfare in world history », *Environmental History*, vol. 9, n° 3,

2003.

Christian PARENTI, *Tropic of Chaos. Climate Change and the New Geography of Violence*, Nation Books, New York, 2012.

Claude SERFATI et Philippe LE BILLON, « Guerres pour les ressources : une face visible de la mondialisation », *Écologie & Politique*, n° 34, 2007.

Harald WELZER, *Les Guerres du climat. Pourquoi on tue au XXI^e siècle*, Gallimard, Paris, 2009.

Notes du Chapitre 5

1. Jean BATOU, « Redéploiement de l'impérialisme français et sidération humanitaire de la gauche », *Contretemps*, 15 janvier 2014, disponible sur <www.contretemps.eu>.

2. Younes ABOUYOUB, « Climate : the forgotten culprit. The ecological dimension of the Darfur conflict », *Race, Gender, and Class*, vol. 19, n° 1-2, 2012.

3. Hervé DE COURREGES *et alii*, *Principes de contre-insurrection*, Economica, Paris, 2010.

II.

Acteurs.

Institutions, armes, victimes

Questions sur le coût de la guerre

FRÉDÉRIC CHARILLON

Professeur des universités à l'université d'Auvergne et directeur de l'Institut de recherches stratégiques de l'École militaire (IRSEM)

Depuis l'avènement en 1989-1991 d'un « entre-deux stratégique » ouvert par la fin de la bipolarité vers un système international encore incertain, les trois puissances militaires occidentales américaine, britannique et française, parfois accompagnées de partenaires, ont mené la plupart des grandes interventions militaires et assuré leur commandement. À l'exception de la guerre irakienne de 2003 (à laquelle la France de Jacques Chirac a refusé de participer), ce sont bien ces trois alliés que l'on retrouve ensemble, du Golfe (1991) à la Libye (2011), du Kosovo (1999) à l'Afghanistan (à partir de 2003). Agissant parfois plus individuellement, chacun des trois a conservé le soutien des autres : les États-Unis, en Somalie en 1992 ou dans de nombreuses opérations contre la « terreur » après 2001, du Yémen jusqu'aux Philippines ; la France, principalement en Afrique, comme en Côte d'Ivoire depuis 2001 (opération Licorne), en Ituri à la tête d'une opération labellisée Union européenne (2003), au Mali ou en Centrafrique aujourd'hui.

La crise budgétaire des grands interventionnistes occidentaux

Or ce sont ces mêmes puissances qui affichent désormais, dans une grande transparence d'ailleurs, les restrictions imposées à leurs appareils de défense par une contrainte budgétaire que la crise financière internationale de 2008 a considérablement accentuée. Si leur marge de manœuvre reste énorme (37 % des dépenses militaires mondiales en 2013, un budget militaire de 460 milliards d'euros), les coupes annoncées par les États-Unis sont impressionnantes (– 7,8 % en 2013, près de 500 milliards de dollars sur dix ans à partir de 2012). Épuisée par ses aventures irakienne et afghane aux côtés de l'allié américain, l'armée britannique subit le programme d'austérité décidé par David Cameron en 2011 (8 % de réduction sur la défense). La France a amorcé, avec le Livre blanc de 2008 sur la défense et la sécurité nationale, un nouveau modèle d'armée, c'est-à-dire une réduction de son outil militaire (intensifiée encore par le Livre blanc de 2013). Si le budget global est à peu près maintenu du fait d'un effort sur les équipements (autour de 31 milliards d'euros annuels), ce sont 78 000 personnels qui sortent des effectifs (54 000 entre 2009 et 2015, plus 24 000 autres annoncés en 2013).

Un point amène certes à relativiser cette tendance : le temps n'est plus aux armées de masse, de conscrits ou de chair à canon, mais plutôt à des professionnels entraînés et équipés pour des missions de haut niveau. Et, de ce point de vue, les trois armées concernées maintiennent leur savoir-faire, ainsi qu'un niveau technologique peu égalé ailleurs. Elles conservent l'outil de la dissuasion nucléaire, qui leur confère un statut politique précieux. Mais comment ne pas voir également les rééquilibrages et les défis ? D'une part, ces trois puissances peuvent de moins en moins compter sur l'appoint de leur propre camp, otanien ou européen : les États membres de l'Union européenne ont quasiment renoncé à la puissance et réduisent leurs budgets

de défense dérisoires tout autant, sans doute, que leur volonté politique : – 0,7 % pour l’UE en 2013 mais huit pays – dont l’Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni – ont diminué leur budget de plus de 10 %.

D’autre part, de nouvelles puissances développent un instrument militaire à la vocation agressive peu dissimulée, tandis que des régions entières sont engagées dans la course aux armements. La Chine, avec un budget estimé par les observateurs occidentaux à environ 100-150 milliards de dollars annuels, travaille au développement de sa puissance maritime et met en place des systèmes de déni d’accès aux espaces qu’elle considère comme siens en mer de Chine du Sud (les fameux A2/AD, ou *anti-access/area denial*). Elle a augmenté ses dépenses militaires de 7,4 % en 2013 et a annoncé une augmentation de 12,2 % de son budget défense pour 2014. La Russie, qui n’a pas la même marge de manœuvre, a augmenté son budget de 4,8 % en 2013 et semble réhabiliter le fait accompli militaire, comme on l’a vu en Géorgie puis en Crimée. Dans le monde, vingt-trois pays ont doublé leurs dépenses en dix ans, et aucun n’appartient à l’Alliance atlantique. C’est le cas, par exemple, de l’Arabie saoudite qui devient, avec 67 milliards de dollars et 9,1 % de son PIB consacré à la défense, le quatrième pays du monde pour les dépenses militaires (devant la France et après les États-Unis, la Chine et la Russie). À l’heure où, de surcroît, les troubles de sécurité issus du monde non étatique se multiplient (piraterie maritime, bandes armées, contestation religieuse armée, guerres de cartels...), le paysage se transforme et le fossé, pour les grands intervenants occidentaux, semble se creuser entre les objectifs affichés et les moyens alloués.

Armées de riches, guerres de pauvres ?

La question dépasse la simple promenade chiffrée, qui se résumerait comme au temps de la guerre froide à compter les missiles, chars et avions

des uns et des autres. Car la mesure du rapport de force, avec les mutations de la guerre, a changé. Après l'Armée rouge dans les années 1980, ce sont les États-Unis qui sortent d'Afghanistan sans avoir atteint leurs objectifs. Après le camouflet somalien de 1992 et peu de temps avant sa retraite afghane, la même Amérique quittait en 2011 un Irak en ruines. La France, qui pouvait jadis, disait-on, « changer le cours de l'histoire » en Afrique avec quelques avions et une poignée d'hommes, s'est trouvée à la peine en Côte d'Ivoire (depuis le lancement de l'opération Licorne en 2002). Plus efficace dans l'opération Serval au Mali (depuis janvier 2013), elle fut prise ensuite dans une mission difficile en Centrafrique (opération Sangaris, depuis décembre 2013), sans jamais se trouver face à une armée régulière. Avec l'appui de son allié britannique et force soutien logistique américain, elle dut mobiliser des moyens importants pour venir à bout de la garde et des mercenaires du colonel Kadhafi. Bien que ce dernier ait été tué dans l'opération, la Libye a sombré dans le chaos et la violence a proliféré au Sahel. Face aux machettes, aux pick-up et aux combattants de fortune, les riches peuvent-ils encore faire les guerres des pauvres ?

Le débat porte notamment sur l'industrie de défense occidentale. Accusés de privilégier des matériels sophistiqués et chers, les grands fabricants d'armes (7 Américains dans les 10 premiers groupes mondiaux) fourniraient aux États des « jouets » inadaptés à la réalité des batailles actuelles : l'acquisition de ces armes coûteuses se ferait au détriment de l'équipement de base, donc de la sécurité des troupes sur le terrain. Alors que certains remettent en cause le « tout technologique », d'autres appellent à une armée à deux vitesses qui, sans se priver de son industrie d'armement de pointe, resterait capable de mener des guerres rustiques moins coûteuses. A-t-on besoin, demande-t-on, d'avions Rafale pour combattre une poignée de djihadistes ? Et la grande peur, en toile de fond, devient celle d'une armée réduite à des matériels si chers qu'ils sont de moins en moins nombreux et de moins en moins utilisables (coût de l'entraînement, de la maintenance, du remplacement éventuel, etc.). L'US Air Force et le Cost Assessment & Program Evaluation Office (CAPE) de la Défense américaine chiffrèrent en 2013 le coût d'une heure de vol d'un F-35A à 24 000 dollars. En France,

l'estimation du coût d'une heure de vol du Rafale varie de 14 000 à 39 000 euros. Le coût total de l'opération Serval a été évalué en 2013 par la Cour des comptes à 647 millions d'euros, tandis qu'un député la chiffrait en consommation réelle de crédits à 1,2 milliard. En janvier 2013, une étude de Laura J. Bilmes à la Kennedy School d'Harvard estimait le coût cumulé des guerres afghane et irakienne de 4 à 6 trillions de dollars pour les finances publiques américaines. Si les estimations précises sont difficiles à établir, une certitude demeure : les insurgés d'en face ont un coût de fonctionnement bien moindre... La guerre, craignent certains alliés des États-Unis, serait devenue trop chère pour des pays occidentaux suréquipés qui chercheraient dès lors à l'éviter à tout prix, en Syrie comme en Crimée ou en mer de Chine.

Autant la guerre du Golfe de 1991 avait célébré le triomphe de la Révolution des affaires militaires (RMA) et d'une combinaison technologie-communication, autant le 11 septembre 2001 a remis en cause ces certitudes : échec du renseignement technologique – moins efficace que le renseignement humain – lorsqu'il s'agit de prévenir ; échec des technologies de pointe dans les montagnes, les grottes et les villes, lorsqu'il s'agit de punir. Mais si ces arguments ont bonne presse, y compris dans certaines sphères militaires, l'affaire n'est pas si simple. On voit là toute l'ampleur du dilemme des grandes armées de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) : la fuite en avant technologique entraîne certes des coûts exorbitants, mais le renoncement à cette supériorité technologique laisse les troupes face à des adversaires déterminés et bénéficiant de l'avantage du terrain (du côté des insurgés non étatiques) ou du nombre (du côté des rivaux étatiques russes, chinois ou autres). Pour de nombreux observateurs, les efforts pour maintenir l'avantage technologique restent donc, en dépit de son prix, la seule option possible.

Crise de la pensée stratégique face aux conflits actuels

Aussi profondément que la crise budgétaire elle-même, c'est la difficulté de la penser à l'heure des nouvelles asymétries qui menace désormais d'obsolescence les interventions militaires occidentales. Car les modèles de guerre sont aujourd'hui multiples.

Le premier de ces modèles, que l'OTAN continue de promouvoir tout en cherchant à l'adapter, est donc celui de la supériorité technologique, dont on attend désormais la rationalisation économique grâce aux techniques les plus récentes (drones, voire cyberattaques). Le président Obama a pris le risque de suivre cette voie (multiplication des attaques de drones comme au Pakistan, cyberattaques probables contre l'Iran et sa centrale de Bouchehr), sans savoir encore si ces technologies assureront la supériorité des pays les plus riches ou, à l'inverse, seront des facteurs égalisateurs de puissance. Grâce à ces techniques de guerre à distance, on mise sur le « *shoot and go* » (tire et va-t'en), économe, espère-t-on, en vies, en temps et en budget.

À ce modèle, typique des pays du Nord, répond, au Sud, celui que nous pourrions qualifier de « nuisance simmélienne ». Nuisance parce que, au lieu de chercher à l'emporter grâce à une bataille décisive, on oppose à la puissance le harcèlement sur la durée, plus favorable aux combattants de fortune sur les plans psychologique et financier. Il suffit au faible, sur ce mode, de survivre pour être symboliquement vainqueur face au fort, comme l'a illustré la guerre libanaise de 2006 entre Israël et le Hezbollah. Et cette nuisance est « simmélienne » parce que, conformément à ce que décrivait le sociologue allemand Georg Simmel au début du ^{xx}^e siècle, le conflit devient une dialectique politique prolongée, un dialogue social, qui ne permet plus de distinguer clairement guerre et paix. Aux puissances du Nord qui cherchent la frappe chirurgicale et le moins d'implication possible sur le terrain (ou le *light footprint*), les conflits récents imposent des confrontations prolongées au sein des populations. Face à ce phénomène, les pensées comme les budgets du Nord doivent être revus.

Enfin, un troisième modèle guerrier pourrait émerger, dans le Sud riche cette fois : la remise au goût du jour du mercenariat le plus coûteux. Les Émirats arabes unis ont ainsi défrayé la chronique en 2011 en confiant des secteurs importants de leur défense à des sociétés privées, pour des sommes

estimées à 360 millions d'euros, et la rumeur a circulé qu'ils voulaient recruter une armée composée de 80 000 combattants étrangers. Si ce modèle venait à se développer, le modèle occidental de la guerre, qui compte aujourd'hui ses centimes, s'en trouverait encore embarrassé.

Les doctrines des puissances les plus interventionnistes sont-elles prêtes pour ces confrontations guerrières qui ne parlent pas toutes le même langage, pour ces imbrications entre stratégie classique, sociologie du conflit et économie de défense ? Il semble plutôt, au moins aux États-Unis, que le réflexe réaliste – qui consiste à raisonner en termes purement interétatiques d'alliances compensatoires – reste dominant. Voyant les moyens des puissances interventionnistes traditionnelles s'amenuiser, leurs stratèges cherchent à leur agréger ceux d'alliés, anciens ou nouveaux, mieux dotés et susceptibles de renforcer les capacités. On calcule donc toujours, pour l'essentiel, en masses budgétaires de *hard power*. Celles-ci laissent apparaître que deux pays (les États-Unis pour 37 %, suivis de la Chine pour 11 %) représentent en 2013 près de la moitié des dépenses militaires mondiales ; que les quatre cinquièmes de ces dépenses planétaires sont réalisées par quinze pays seulement ; et que, sur ces quinze pays, deux seulement sont ouvertement rivaux des États-Unis (Chine pour 11 % donc, et Russie pour 5 %), tandis que tous les autres sont des alliés avérés ou potentiels¹. Dans cette grammaire, le leader américain et ses alliés ou partenaires n'ont pas de souci à se faire.

En dépit de cette supériorité sur le papier, les États-Unis ont cumulé les revers sur le terrain. C'est que, dès que l'on sort de ces calculs dont on sait qu'ils ne veulent rien dire (ces comptes intègrent par exemple les salaires et les retraites qui contribuent peu à l'efficacité militaire), les défis se situent sur des terrains moins mesurables. Le coût du *staying power* (ou de l'engrenage qui consiste à obliger une armée à rester sur le terrain une fois les opérations terminées pour ne pas en perdre tous les bénéfices, quitte à devenir une cible permanente) reste élevé aussi bien économiquement que politiquement et symboliquement. L'énigme d'une gestion post-conflit réussie reste entière dans la plupart des cas et les volontaires prêts à s'y associer et en partager les frais ne sont pas nombreux. L'incertitude sur

l'origine des menaces, étatiques aussi bien que non étatiques, continue d'imposer une veille permanente et une étude onéreuse des scénarios stratégiques possibles. Lesquels apparaissent comme autant de tonneaux des Danaïdes pour qui veut vraiment, comme le firent les néoconservateurs américains dans les années 2000, anticiper jusqu'aux « *unknown unknowns* », ces « inconnues que l'on ne sait même pas ne pas connaître ». Vaste programme...

À l'heure où les notions de puissance, de guerre, de paix et d'intervention se réinventent, le retour aux calculs de guerre froide fait manquer l'essentiel. L'approche par les seuls budgets de défense, utile pour observer des tendances, ne suffit pas : il convient désormais de l'articuler avec d'autres critères. Des armées modernes aux instruments hors de prix sont tenues en échec sur le long terme par des combattants invisibles, fondus dans le paysage géographique et social, et à peine rémunérés. Cela ne signifie ni la fin de la technologie, ni le déclin inexorable de l'« Occident », mais certainement le retour nécessaire du microsocial, de l'individu et des sociétés, dans l'analyse stratégique.

Pour en savoir plus

Yves BÉLANGER, Aude FLEURANT, Hélène MASSON et Yannick QUÉAU, *Les Mutations de l'industrie de défense : regards croisés sur trois continents*, Cahiers de l'IRSEM, n° 10-2012, (<www.defense.gouv.fr/irsem>).

Renaud BELLAIS, Martial FOUCAULT et Jean-Michel OUDOT, *Économie de la défense*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 2014.

Linda J. BILMES, « The financial legacy of Iraq and Afghanistan. How wartime spending decisions

will constrain future National Security budgets », Harvard Kennedy School, mars 2013 (<<http://web.hks.harvard.edu>>).

Paul K. DAVIS, *Analysis to Inform Defense Planning Despite Austerity*, Rand Corporation, Washington, 2014.

Andrew M. DORMAN et Joyce P. KAUFMAN (dir.), *Providing for National Security : A Comparative Analysis*, Stanford Security Studies, Stanford, 2014.

Michel GOYA, *Sous le feu. La mort comme hypothèse de travail*, Tallandier, Paris, 2014 ; et *Israël contre le Hezbollah : Chronique d'une défaite annoncée (12 juillet-14 août 2006)*, Éditions du Rocher, Paris, 2014.

Maya KANDEL et Aude FLEURANT, « États-Unis : quelle transition stratégique ? La politique de défense stratégique sous Obama, entre dynamiques internes et évolutions internationales », *Études de l'IRSEM*, n° 29-2013 (<www.defense.gouv.fr/irsem>).

Julian LINDSAY-FRENCH et Yves BOYER, *The Oxford Handbook of War*, Oxford University Press, Oxford, 2014.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, <www.defense.gouv.fr>.

Paris, 2013.

SIPRI Yearbook 2014, Oxford University Press,
Oxford, 2014.

Site du Stockholm International Peace Research
Institute : <www.sipri.org>.

Site de Michel GOYA, *La Voie de l'Épée* :
<<http://lavoiedelepee.blogspot.fr>>.

Note du Chapitre 6

1. Arabie saoudite (3,8 %), France (3,5 %), Royaume-Uni (3,3 %), Allemagne (2,8 %), Japon (2,8 %), Inde (2,7 %), Corée du Sud (1,9 %), Italie (1,9 %), Brésil (1,8 %), Australie (1,4 %), Turquie (1,1 %), Émirats arabes unis (1,1 %).

Le « pirate des mers », ennemi intermittent de la scène internationale

ÉRIC FRÉCON

Enseignant-chercheur à l'École navale,
coordinateur de l'Observatoire Asie du Sud-Est à Asia Centre
(Paris)

En 2013, la geste pirate aura une fois de plus éclipsé la réalité du phénomène. Tandis que les pirates des Somalies prenaient d'assaut les écrans – dans *Hijacking* et *Captain Philips* –, succédant ainsi aux quatre opus de *Pirates des Caraïbes* entre 2003 et 2011, les pirates des Indes orientales repartaient discrètement en mer. Avec 106 attaques recensées, contre 15 en 2009, l'Indonésie est redevenue le pays le plus touché par les abordages (effectifs ou tentés), devant le Nigeria ciblé à 31 reprises, contre 29 en 2009. En Somalie et dans le golfe d'Aden, au contraire, 13 bateaux ont été attaqués contre 197 quatre ans plus tôt¹. Les courbes se croisent, les zones changent mais le pirate demeure ce « héros » incontournable et insaisissable de la nouvelle scène internationale. Menace en libre-service et à géométrie variable, disponible à tout instant et à tous endroits, la piraterie est souvent mobilisée comme facteur de dramatisation par les médias et les chancelleries. Mais il faut se méfier des images furtives aperçues sur les

écrans, et aller voir derrière ce qui ressemble à un théâtre d'ombres. Qui sont ces personnages et ces groupes qui enflamment les imaginaires ? Comment s'organise la lutte contre cette « menace » ?

De l'ennemi mythique aux « nouvelles menaces »

L'image du lion est utile pour évoquer le comportement du pirate : « il ne meurt pas ; il dort » quand les opportunités manquent. Pour différentes raisons, beaucoup guettaient son réveil, prêts à braquer les projecteurs sur ce roi des voleurs des mers.

En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, l'exotisme orientalisant a pu peser dans l'inconscient collectif occidental². Les écrits sur la piraterie de Conrad, comme *Karain* (1898) ou *Lord Jim* (1900), avant la série télévisée *Sandokan* (1976), inspirée du roman *Les Tigres de Mompracem* (1900), ont depuis longtemps préparé le terrain. Puis, dans les années 1990, la menace écologique a été mise en avant, les experts évoquant en particulier l'hypothèse – au demeurant plausible – d'attaques de navires pétroliers : que se passerait-il si ces derniers venaient à percuter les récifs du détroit de Malacca, tout l'équipage étant ligoté et incapable de piloter le navire ?

Si le phénomène inquiète en Asie, c'est en Afrique orientale que la « menace pirate » a été jugée la plus sérieuse. Bien que le trafic maritime y soit moindre, plusieurs affaires retentissantes ont réveillé la crainte des pirates dans les imaginaires, notamment en France : des Français ont été pris en otages sur leurs bateaux (le *Ponant* et le *Carré d'As* en 2008, le *Tanit* en 2009), l'un d'eux a été tué (dans le cas du *Tanit*) et des troupes françaises ont été engagées sur décision présidentielle. Mais le phénomène ne touche pas que des Français, loin de là : 449 marins ont été pris en otages en 2011 et 250 en 2012 – surtout des Philippins – en Somalie et dans le golfe d'Aden. La Corne de l'Afrique est ainsi devenue le rendez-vous de

toutes les plus grandes marines, la force navale européenne (Eunavfor) lançant dans la zone sa première opération navale fin 2008 (mission Atalanta).

Reste que la lumière médiatique n'est pas toujours en phase avec les phénomènes réels. Alors que celle-ci se focalisait sur le bassin somalien, c'est surtout le golfe de Guinée qui attirait l'attention des armateurs – et pas seulement depuis 2013 comme il est souvent écrit. En 2008, par exemple, le Bureau maritime international (BMI) recensait déjà quarante incidents au Nigeria. La piraterie ayant eu tendance à reculer en Afrique de l'Est, c'est aujourd'hui le golfe de Guinée qui attire les regards³. À croire qu'il aurait fallu trouver un pirate de substitution au pirate somalien...

Avant de refaire surface dans les médias, le pirate s'était déjà invité, depuis plusieurs années, dans les cénacles diplomatiques et militaires, comme l'illustre la mise en place d'une antenne spécialisée du BMI, installée à Kuala Lumpur, en 1992. Illustrant les *Turbulences* et « The coming anarchy » qui tentaient de restructurer les relations internationales post-guerre froide⁴, le « pirate » a permis – avec quelques autres : le « terroriste », le « trafiquant », le « clandestin », etc. – d'offrir un nouveau cap aux gouvernements : un ennemi s'éteint, une menace s'éveille...

En Asie du Sud-Est, pour accréditer cette doctrine des « nouvelles menaces », et appuyer la « guerre contre le terrorisme » après 2001, des experts abondamment cités par des officines diplomatiques ont construit l'idée d'une collusion pirate-terroriste⁵. Fort de cette psychose, les Américains ont proposé leurs services aux pays riverains du détroit de Malacca, dès 2004, pour patrouiller dans les eaux d'Insulinde ou, à défaut, pour coopérer. Sous prétexte de lutte contre la piraterie et de terrorisme maritime, les États-Unis se positionnent aujourd'hui non seulement dans le détroit de Malacca mais aussi dans celui de Makassar, future autoroute maritime, par le biais, entre autres, de l'International Criminal Investigative Training Assistance Program (Icitap).

Dans la Corne de l'Afrique, les Européens, sans doute soucieux de faire état de leurs capacités militaires, ont fait des pirates somaliens une cible de choix. Alors que la piraterie dans cette zone ne représentait, comme

l'expliquait l'amiral Laurent Mérier, qu'« un caillou dans une chaussure⁶ », gênant certes, mais pas fatal, les prétextes d'intervention ne manquèrent pas : il s'agissait de protéger le commerce mondial, était-il d'abord annoncé, dès 2007, et surtout les convois du Programme alimentaire mondial (PAM). Mais, sur la façade occidentale de l'Afrique, la redécouverte tardive de la « menace pirate » ne tomberait-elle pas à propos pour permettre, en parallèle, la protection des nouveaux flux d'hydrocarbures issus du golfe de Guinée ? Elle s'inscrit en tout cas dans le sillage des dispositifs de sécurisation et de défense mis en place dans la région, à l'instar du partenariat initié en 2007 par les forces navales américaines avec les pays africains de la zone (Africa Partnership Station) et du Commandement des États-Unis pour l'Afrique (Africom) mis sur pied en 2008. La France, pour sa part, maintient son opération (permanente) « Corymbe », lancée dans la région dès 1990, et a envoyé sa mission « Jeanne d'Arc » sur les côtes ouest-africaines au printemps 2014. À ces intérêts géostratégiques, qui expliquent en partie, indirectement, ce retour de la piraterie sur le devant de la scène, pourraient s'ajouter ceux des industriels qui ont trouvé dans ce phénomène un juteux marché pour vendre leurs produits de défense.

Réalités contrastées de la « piraterie »

La marque « pirate » est séduisante, utile mais trompeuse. La piraterie Potemkine donne l'illusion d'une « Internationale pirate », ou d'une « nébuleuse » qui, pourtant, n'existe pas. Aux différences par région s'ajoutent des différences au sein même des communautés concernées, entre le chef de gang, l'agent corrompu et l'homme de main désœuvré. La définition façon « poupées russes » du phénomène témoigne de cette complexité : à la « piraterie » qui, selon la convention de Montego Bay (1982), n'existe qu'en haute mer (article 101), l'Organisation maritime

internationale (OMI) a ajouté le « banditisme maritime » (dans les eaux territoriales). Aux divers modes opératoires correspondent des motivations et racines multiples.

En Asie du Sud-Est, celui que l'on promettait à une carrière de « terroriste » n'est en réalité qu'un « pirate des champs » n'osant s'attaquer qu'aux bateaux lents, à quai ou au mouillage. Agissant avec opportunisme, il tire profit de ses compétences maritimes et de sa localisation pour aborder les bateaux qui passent ou stationnent à quelques encablures de sa cabane sur pilotis. C'est le cas dans le repaire de Belakang Padang, île indonésienne au point le plus resserré du détroit de Malacca. Une fois enrichis, fatigués ou effrayés par les patrouilles, ces voyous des mangroves cessent leurs méfaits. Le « pirate des villes » – par exemple dans la zone franche de Batam en Indonésie – est quelque peu différent. Descendu de ses montagnes dans l'espoir d'un emploi en usines, il doit souvent se contenter des marchés poussiéreux de Jodoh et des bidonvilles de Tanjung Uma. À la première occasion, il accepte de répondre aux appels de parrains informés, depuis Singapour, de possibles détournements. Il faut en effet distinguer les petits criminels, ruraux ou urbains, des chefs de gang. Certains, comme le potentat local de Belakang Padang surnommé « Bulldog », ont repris leurs activités ces dernières années. Jamais rassasiés, ceux-là vivent la piraterie comme un business rentable et profitent des désillusions des oubliés du miracle asiatique.

Dans la Corne de l'Afrique, la problématique de l'État failli a longtemps accompagné le regain d'activité de la piraterie. Si cette situation explique la pérennité du phénomène, l'étincelle est sans doute à trouver dans le pillage des ressources halieutiques, voire dans la pollution des approches maritimes, notamment par le biais de déchets toxiques jetés à la mer – et que le tsunami de 2004 aurait rejetés sur les plages. Les débats sont en cours mais, de la même manière que certains pêcheurs de Belakang Padang ont pu se plaindre du manque de poissons suite au pillage du sable indonésien par Singapour, entre autres, des Somaliens ont pu se sentir légitimes dans la défense de leurs eaux territoriales. D'autres, en revanche, ont pu ne voir dans la piraterie qu'une niche criminelle prometteuse : sitôt

les patrouilles mises en place en 2009-2011, ils se sont recyclés dans d'autres activités crapuleuses. Quant aux liens supposés avec les milices shebabs, théorie très en vogue chez certains experts, ils restent à être démontrés.

Le pirate du golfe de Guinée demeure le plus méconnu. Marc-Antoine Pérouse de Montclos a proposé une analyse novatrice en réfutant l'hypothèse de la pauvreté ou de l'État failli. Plus qu'une progression de la piraterie, il perçoit une modernisation des activités illégales, animées par de multiples gangs, sociétés secrètes ou trafiquants d'armes, associés aux mouvements insurrectionnels locaux, en particulier le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger (MEND). « Les organisations criminelles ont étendu et politisé leur capacité de nuisance » en menant des attaques jusqu'en haute mer, explique le chercheur, et « la criminalisation de l'opposition politique a [...] conduit à “moderniser” ou “sophistiquer” la piraterie d'antan ».

Les images qui nourrissent les médias et les théories véhiculées par les administrations peinent donc à rendre compte des réalités contrastées des phénomènes de « piraterie ». À cela s'ajoute le problème des statistiques du BMI, qualifié de « juge et partie » par un ancien membre de cabinet ministériel français. En Asie comme en Afrique, les petits pêcheurs, voire des armateurs pressés, ne rapportent pas toutes les attaques dont ils sont témoins, et parfois victimes. Cette vue erronée de la violence en mer, pour des motifs sociaux ou diplomatiques, nuit mécaniquement à la résorption du phénomène.

Des réponses inadaptées

Sur le mode de la guérilla navale, le pirate se terre, surgit, disparaît. Il opère à la frontière des États riverains, des genres criminels, des ordres internationaux établis et des types d'opérations : policières ou militaires. Héritiers de la vision du pirate comme « ennemi du genre humain », les

États occidentaux ont encouragé des réponses souvent inadaptées, soit de façon unilatérale comme dans le détroit de Malacca en 2004, soit par le biais de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies en Afrique de l'Est puis de l'Ouest en 2008-2012. De leurs côtés, les organisations régionales – Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), voire Union africaine (UA) – ont brillé par leur absence.

Dans chaque zone, des opérations ont été lancées, dès 2004, mais sans les succès escomptés. En Asie du Sud-Est, la réussite est plus apparente que réelle : les patrouilles aériennes – baptisées « *Eyes in the Sky* » – sont inexistantes ou inutiles car diurnes ; en mer, les patrouilles sont coordonnées, chacun ne dépassant pas ses propres eaux territoriales, et non conjointes, main dans la main et transfrontalières, donc plus adaptées pour les poursuites ; à terre, où les mesures sont les plus attendues, la zone franche Batam-Bintan-Karimun (2009), héritière du triangle de croissance SiJoRi (Singapour-Johor-Riau), peine à se développer. Quant à la coopération régionale *ad hoc*, elle souffre de l'absence de l'Indonésie et de la Malaisie⁷. Forts du succès de façade en Asie du Sud-Est⁸, les Africains ont tenté de suivre ces démarches, à travers le Code de conduite de Djibouti (2009) à l'est et avec la récente mise en place du Centre régional de la sécurité maritime de l'Afrique centrale (Cresmac) à l'ouest, inauguré par le ministre français de la Défense Jean-Yves Le Drian en février 2014⁹. Mais des témoignages ont rapporté que les inimitiés régionales, notamment en Afrique centrale, contrecarrent les projets de coopération approfondie.

De façon générale, ces mesures ne valent finalement que par la psychose qu'elles créent chez les criminels et délinquants des mers. Mais, sur le terrain, les pirates restent les maîtres du jeu ; ils traversent les frontières comme aucun patrouilleur ne peut le faire¹⁰. Aussi les États et les organismes internationaux cherchent-ils depuis quelque temps à coordonner davantage leurs efforts et à adopter une approche globale. Tel est le schéma retenu dans le cadre de l'Information Fusion Centre (IFC), à Singapour, qui rassemble des officiers de liaison de différents pays, dont la Malaisie et l'Indonésie. Cette structure, qui semble assez opérationnelle, devrait inspirer de semblables initiatives en océan Indien. De son côté, le comité

pour la sécurité maritime de l'OMI encourage les États ouest-africains à adopter le modèle français de l'Action de l'État en mer (AEM) qui permet de coordonner les opérations de police et d'associer tous les moyens maritimes et navals à disposition. On touche ici à la spécificité de la piraterie, symbole de l'évolution des relations internationales post-guerre froide et du glissement de la sphère militaire vers l'action policière. Enfin, l'Union européenne prône une approche globale et apporte son concours aux États concernés par le biais de multiples programmes. En plus de l'opération Atalanta en mer, Bruxelles agit en amont, avec la formation des forces de l'ordre locales¹¹, et en aval, auprès des juridictions et administrations pénitentiaires régionales.

Mais les outils strictement militaires, mal adaptés à la traque en mer, et juridiques, arc-boutés sur la protection des frontières, montrent leurs limites. Lors des procès des premiers pirates arrêtés, les avocats n'ont pas eu de mal à soulever les lacunes du droit. Car les phénomènes hybrides et variés que recouvre la notion de piraterie appellent de nouvelles approches. Il est temps d'opérer à la source, avec l'aide d'ONG. Si le but lié à la sécurité humaine est de mettre les populations à l'abri de la peur (du pirate), il doit être aussi de mettre le potentiel pirate à l'abri du besoin (on peut noter, en cette matière, les efforts enclenchés par le BMI pour implanter des pêcheries en Somalie). Phénomène « postmoderne » qui remet en cause les catégories traditionnelles de l'analyse géopolitique, la piraterie n'est-elle pas, en fin de compte, une invitation à aller voir sur place la réalité sociale des populations prises dans les rets de la mondialisation ?

Pour en savoir plus

Louis BORER et Édouard PFILMIN, « Piraterie maritime au large de l'Afrique, solutions et nouvelles tendances », *Revue Défense nationale*, n° 768, mars 2014.

COLLECTIF, *Frères de la côte. Mémoire en défense des pirates somaliens, traqués par toutes les puissances du monde*, L'insomniaque, Montreuil, 2013.

ÉRIC FRECON, *Chez les pirates d'Indonésie*, Fayard, Paris, 2011.

Laurent MÉRER, *Moi, Osmane, pirate somalien*, Éditions du Rocher, Paris, 2012.

Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, « La piraterie maritime au Nigeria : un phénomène ancien en voie de modernisation », *Diés que recouvre la notion de piraterie appellent de nouvelles approches. Il est temps d'opérer à la source, avec l'aide d'ONG. Si le but lié à la sécurité humaine est de mettre les populations à l'abri de la peur (du pirate), il doit être aussi de mettre le potentiel pirate à l'abri du besoin (on peut noter, en cette matière, les efforts enclenchés par le BMI pour implanter des pêcheries en Somalie). Phénomène « postmoderne » qui remet en cause les catégories traditionnelles de l'analyse géopolitique, la piraterie n'est-elle pas, en fin de compte, une invitation à aller voir sur place la réalité sociale des populations prises dans les rets de la mondialisation ?*

Pour en savoir plus

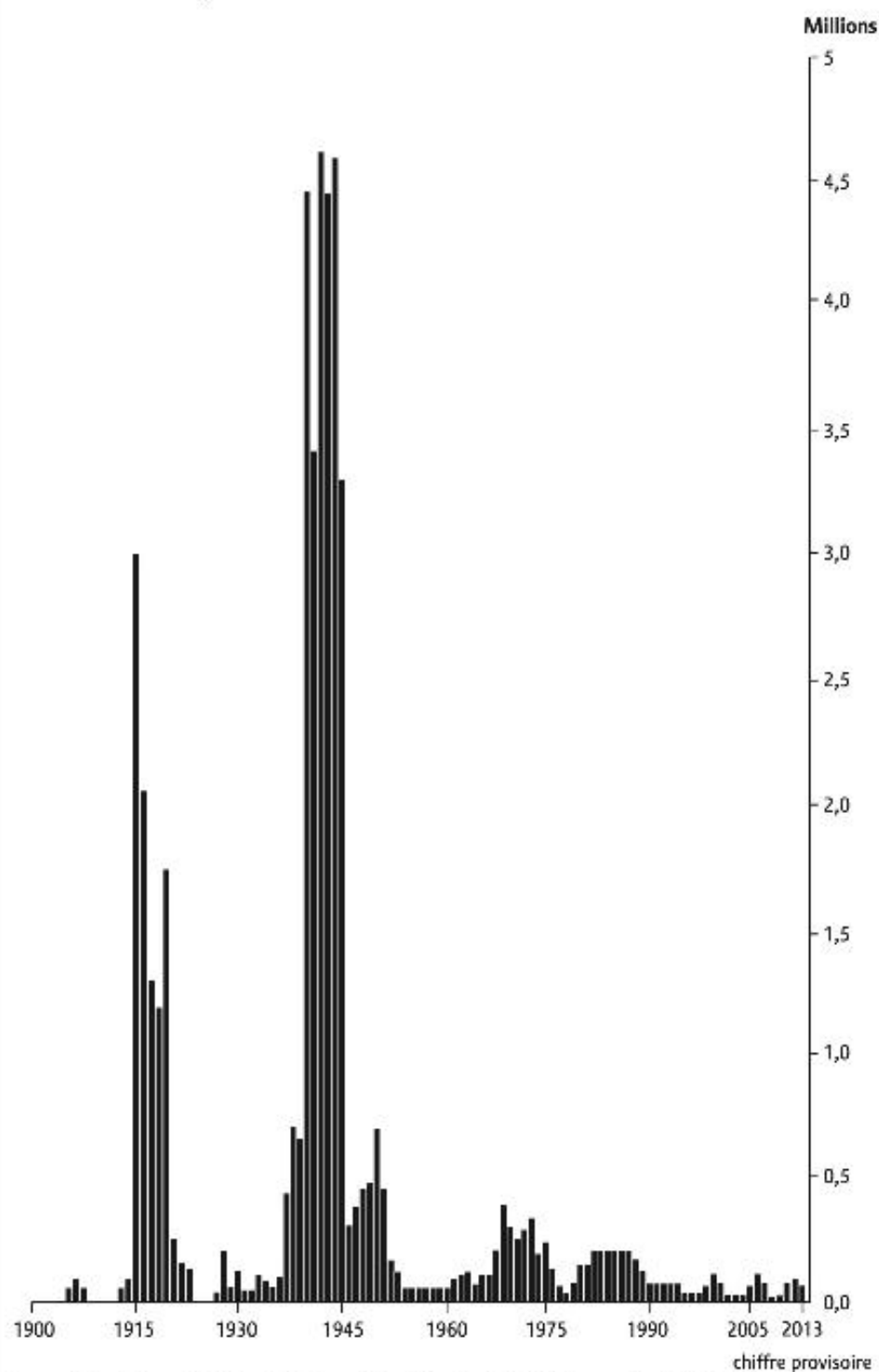
Louis BORER et Édouard PFILMIN, « Piraterie maritime au large de l'Afrique, solutions et nouvelles tendances », *Revue Défense nationale*, n° 768, mars 2014.

COLLECTIF, *Frères de la côte. Mémoire en défense des pirates somaliens, traqués par toutes les puissances du monde*, L'insomniaque, Montreuil, 2013.

Éric FRECON, *Chez les pirates d'Indonésie*, Fayard, Paris,

Annexes statistiques

Les morts des guerres du XX^e siècle



Sources : Halvard Buhaug, Scott Gates, Håvard Hegre et Håvard Strand, « Global trends in armed conflict », Centre for the Study of Civil War, International Peace Research Institute (PRIO) ; base de données en ligne (PRIO) ; Heidelberg Institute for International Conflict Research (HIICR) ; Agences de Presse ; The Economist.

Tableau 1 – **Produit intérieur brut (PIB) en milliards de dollars constants de 2005**

	1980	1990	2000	2010	2013
Pays de l'OCDE	18 309	24 852	32 831	38 511	39 842
Union européenne	7 871	9 942	12 537	14 464	14 628
Brésil		583	748	1 076	1 144
Russie		842	553	879	947
Inde		346	596	1 230	1 442
Chine		550	1 400	3 823	4 842
Afrique du Sud		164	200	284	307
Total BRICS		2 485	3 497	7 293	8 682
United States	5 907	8 151	11 707	13 743	14 467
Amérique du Nord	6 490	8 902	12 713	14 965	15 743
Japon	2 448	3 876	4 364	4 771	4 838
Amérique du Sud et Caraïbes	1 518	1 749	2 411	3 261	3 510
Afrique sub-saharienne	331	401	495	776	838
World	22 159	30 294	40 308	51 786	54 494

Source : Banque mondiale.

Tableau 2 – **Produit intérieur brut (PIB) en parité de pouvoir d'achat (PPP) par habitant en dollars courant 2005**

	1980	1990	2000	2010	2013
Pays de l'OCDE	9 210	16 996	23 240	35 638	38 376
Union européenne	8 265	14 282	18 848	34 028	34 277
Brésil	2 180	2 700	3 860	9 520	11 690
Russie			1 710	10 010	13 860
Inde	270	390	460	1 290	1 570
Chine	220	330	920	4 240	6 560
Afrique du Sud	2 510	3 390	3 050	6 000	7 190
Total BRICS	1 295	1 703	2 000	6 212	8 174
United States	13 410	24 150	36 090	48 960	53 670
Amérique du Nord	13 231	23 786	34 762	48 519	53 533

Japon	10 670	27 560	34 970	42 190	46 140
Amérique du Sud et Caraïbes	2 130	2 309	4 153	7 871	9 634
Afrique sub-saharienne	668	599	495	1 239	1 634
World	2 581	4 145	5 386	9 237	10 564

Source : Banque mondiale.

Tableau 3 – **Dépenses militaires (pour les 30 premiers pays) et part dans le PNB**
En milliards de dollars constant en 2011

	1990	2000	2010	2013	Part des dépenses militaires dans le PNB en 2013
États-Unis	527,2	394,2	720,3	618,7	3,8
Chine	19,8	37,0	136,2	171,4	2
URSS/Russie	0,0	31,1	65,8	84,9	4,1
Arabie Saoudite	24,8	27,6	47,9	62,8	9,3
France	70,5	61,8	66,3	62,3	2,2
Japon	47,8	60,3	59,0	59,4	1
Royaume-Uni	58,8	48,0	62,9	56,2	2,3
Allemagne	71,7	50,6	49,6	49,3	1,4
Inde	18,8	27,7	49,2	49,1	2,5
Brésil	52,2	25,2	38,1	36,2	1,4
Italie	36,9	43,1	38,9	32,7	1,6
Corée du Sud	15,1	20,0	29,9	32,4	2,8
Australie	15,3	18,0	27,0	24,6	1,6
Canada	20,6	15,7	20,7	18,7	1
Turquie	13,1	20,6	17,0	18,7	2,3
Israël	13,6	14,5	16,0	16,0	5,6
Espagne	15,3	14,4	16,0	12,8	0,9
Colombie	2,7	6,1	11,1	12,5	3,4
Taiwan	11,4	10,4	9,9	10,3	2,2
Pays-bas	13,6	11,3	12,1	10,3	1,3

Algérie	0,7	2,9	6,0	9,9	4,8
Pologne	7,4	6,4	9,3	9,4	1,8
Singapour	3,8	7,3	9,3	9,1	3,4
Oman	2,8	2,9	5,1	8,7	11,3
Indonésie	1,7	0,0	5,1	8,4	0,9
Pakistan	4,4	4,8	6,6	7,6	3
Mexique	2,6	4,1	6,2	7,5	0,6
Norvège	5,9	5,7	7,1	7,4	1,4
Irak	0,0	0,0	3,8	7,3	3,6

Source : Sipri, 2014.

Tableau 4 – Les 20 exportateurs d'armes les plus importants
en millions de dollars constants (calculés à partir de la valeur du dollar en 1990)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total 2000-2013
1. États-Unis	7 558	5 691	4 943	5 569	6 637	6 605	7 411	7 750	6 743	6 874	8 158	8 943	8 950	6 153	97 989
2. Russie	4 043	5 536	5 638	5 322	6 189	5 229	5 096	5 556	6 343	5 112	5 962	8 493	8 391	8 283	85 595
3. Allemagne	1 615	519	917	1 745	1 151	2 095	2 710	3 257	2 402	2 568	2 722	1 361	1 177	972	25 611
4. France	1 115	1 454	1 456	1 439	2 342	1 829	1 718	2 395	2 067	1 979	917	1 750	1 076	1 489	23 036
5. Royaume-Uni	1 645	1 394	1 102	752	1 201	1 039	973	1 309	1 002	1 021	1 137	1 040	923	1 394	15 632
6. Chine	303	515	519	693	381	315	625	466	581	1 077	1 419	1 342	1 704	1 837	11 776
7. Italie	202	243	453	357	251	827	527	713	588	489	476	924	790	807	7 458
8. Israël	387	437	548	388	625	413	359	539	527	704	587	577	514	773	7 178
9. Pays-Bas	284	203	234	336	218	526	1 155	1 210	460	485	381	533	773	302	7 100
10. Ukraine	277	539	310	256	209	295	539	526	575	381	473	550	1 510	589	6 958
11. Suède	368	508	171	526	303	537	397	347	457	427	664	700	490	505	6 800
12. Espagne	46	8	16	95	52	107	839	800	602	961	277	1 437	706	605	6 350
13. Suisse	174	206	157	181	249	247	286	295	457	227	238	310	231	205	3 465
14. Canada	74	129	172	267	270	228	228	338	229	180	242	307	271	199	3 132
15. Corée du Sud	10	228		56	73	108	158	279	178	267	197	331	218	307	2 449
16. Biélorussie	293	49	64	57	21	54	43	6	226	42	160	98	97	338	1 548
17. Afrique du Sud	20	37	17	43	72	30	164	126	139	103	233	69	185	76	1 332
18. Norvège	3	42	83	84	66	12	17	61	114	147	159	156	158	64	1 167
19. Pologne	45	81	56	61	47	18	282	163	73	75	28	8	10	131	1 098
20. Belgique	26	37	37	15	47	146	59	19	217	243	8	111	22	52	1 039

Source: base de données des transferts d'armement conventionnel du SIPRI.

Tableau 5 – Les 20 importateurs d'armes les plus importants
en millions de dollars constants (calculés à partir de la valeur du dollar en 1990)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total 2000-2013
1. Inde	977	1 298	1 896	2 856	2 129	1 078	1 479	2 305	1 867	1 996	2 897	3 566	4 524	5 581	34 373
2. Chine	2 055	3 247	2 839	2 394	3 291	3 519	2 883	1 593	1 992	1 453	943	1 020	1 631	1 534	30 644
3. Corée du Sud	1 419	773	532	735	1 044	781	1 625	1 727	1 647	815	1 242	1 469	1 035	188	15 035
4. Émirats arabes unis	247	186	272	685	1 210	2 169	2 019	917	749	560	605	1 213	1 154	2 245	14 178
5. Pakistan	176	409	342	629	456	422	339	567	1 047	1 210	2 201	1 051	962	1 002	11 113
6. Grèce	708	787	409	2 295	1 384	405	731	1 712	516	1 225	648	77	33	66	10 994
7. Australie	336	1 250	674	818	491	478	734	655	405	756	1 489	1 585	894	303	10 859
8. États-Unis	345	502	505	592	558	523	647	321	944	973	1 113	1 014	1 215	759	10 509
9. Turquie	1 166	506	898	323	243	1 092	511	566	675	733	469	642	1 528	604	10 055
10. Égypte	797	847	722	653	613	726	748	697	536	159	686	635	312	501	8 410
11. Algérie	412	551	251	195	244	159	300	489	1 529	1 065	808	1 135	877	342	8 356
12. Singapour	798	249	232	85	375	536	65	375	1 174	1 522	1 018	931	824	142	8 328
13. Arabie saoudite	85	61	567	167	1 170	158	195	195	339	733	986	1 160	866	1 486	8 166
14. Royaume-Uni	865	1 282	741	786	214	27	308	783	529	389	503	353	595	438	7 818
15. Israël	368	131	349	253	852	133	1 122	362	676	153	54	81	381	348	6 763
16. Japon	483	430	466	456	361	364	424	492	681	513	426	284	254	145	5 760
17. Afghanistan	34	46	3	41	152	346	377	572	579	216	2 468				4 934
18. Venezuela	110	105	50	15	9	20	380	785	743	358	208	594	691	476	4 543
19. Chili	202	60	74	187	70	449	1 096	662	597	335	475	316	58	53	4 433
20. Taiwan	585	345	299	117	320	696	508	12	11	61	103	218	455	633	4 362

Source : base de données des transferts d'armement conventionnel du SIPRI.

Tableau 6 – Armes légères en circulation au sein de la population civile en 2011

	Nombre d'armes légères pour 100 habitants	Nombre d'armes légères en circulation au sein de la population
États-Unis	89/96	270 000 000 à 310 000 000
Yémen	55	11 500 000
Suisse	46	3 400 000
Finlande	45	2 400 000
Chypre	36	275 000
Arabie saoudite	35	6 000 000
Irak	34	9 750 000
Uruguay	32	1 100 000
Canada	31	9 950 000
Islande	30	90 000
Autriche	30	2 500 000
Allemagne	30	25 000 000

Koweït	25	630 000
Nouvelle Zélande	23	925 000
Grèce	23	2 500 000
Croatie	22	950 000
Émirats arabes unis	22	1 000 000
Liban	21	750 000
Qatar	19	520 000
Pérou	19	750 000
Thaïlande	16	10 000 000
Mexique	15	15 500 000
Jordanie	12	630 000
Pakistan	12	18 000 000
Estonie	9	123 000
Russie	9	12 750 000
Jamaïque	8	215 000
Brésil	8	14 840 000
El Salvador	6	400 000
Colombie	6	2 700 000
Royaume-Uni	6	3 400 000
Maroc	5	1 500 000
Chine	5	40 000 000
Inde	4	46 000 000

Source : Small Arms Survey Research Notes, Number 9, September 2011.

Tableau 7 – **Populations réfugiées, déplacées et personnes vulnérables en besoin d'assistance humanitaire**

Situation au 30 juin 2014

	Population réfugiée	Population déplacée	Demandeurs d'asile	Autres personnes vulnérables en besoin d'assistance (1)	Total

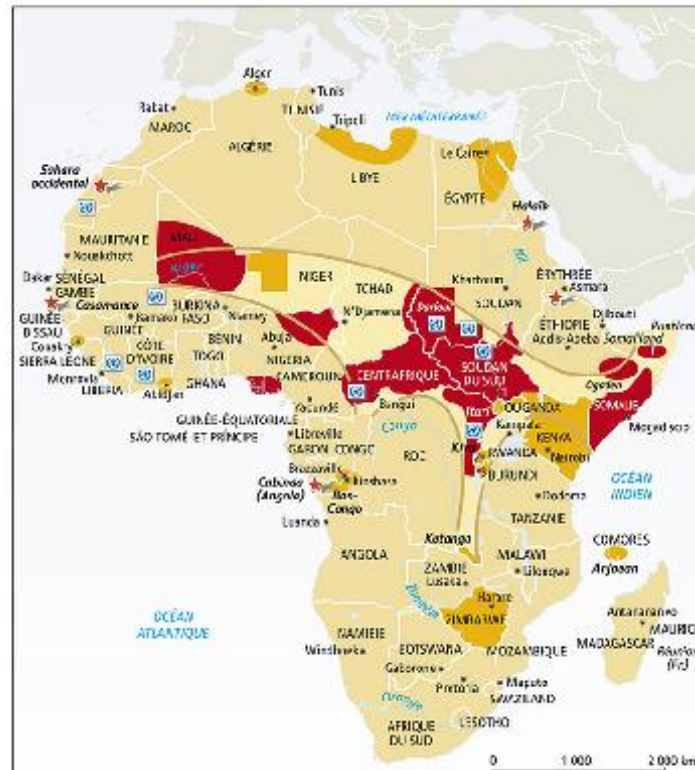
1. Syrie	666 266	6 520 800	2 472	160 000	7 349 538
2. Colombie	182	5 700 000	58		5 700 240
3. RDC	113 357	2 963 799	1 453	734 874	3 813 483
4. Nigeria	1 683	3 300 000	800		3 302 483
5. Palestine	2 994 000	250 000			3 244 000
6. Jordanie	2 641 894	-	4 368	0	2 646 262
7. Soudan	159 838	2 426 000	10 792	39 679	2 636 309
8. Irak	246 294	2 100 000	5 976	244 150	2 596 420
9. Pakistan	1 616 495	747 498	5 384	90 637	2 460 014
10. Turquie	609 911	953 700	52 419	1 086	1 617 116
11. Somalie	2 416	1 133 000	9 867	140 875	1 286 158
12. Liban	1 256 529		2 253	3 677	1 262 459
13. Birmanie	-	372 000		840 388	1 212 388
14. Kenya	534 920	412 000	52 270	20 000	1 019 190
15. Afghanistan	16 861	631 286	63	336 981	985 191
16. Centrafrique	14 313	935 000	2 635		951 948
17. Iran	857 342		46	0	857 388
18. Côte-d'Ivoire	2 955	24 000	586	741 153	768 694
19. Éthiopie	433 923	313 000	920	1 024	748 867
20. Yémen	241 276	307 000	8 181	93 055	649 512
21. Thaïlande	136 474	-	4 683	506 413	647 570
22. Azerbaïdjan	1 377	609 029	269	3 585	614 260
23. Soudan du Sud	229 587	383 000	21	392	613 000
24. Tchad	434 461	90 000	298	384	525 143
25. Mali	14 000	254 000		57 000	325000

(1) Ce chiffre comprend les personnes rapatriées, les apatrides et autres personnes en urgent besoin d'assistance humanitaire.

Sources : UNHCR ; UNRWA ; IDMC ; USCRI ; NRC.

Zones de guerre



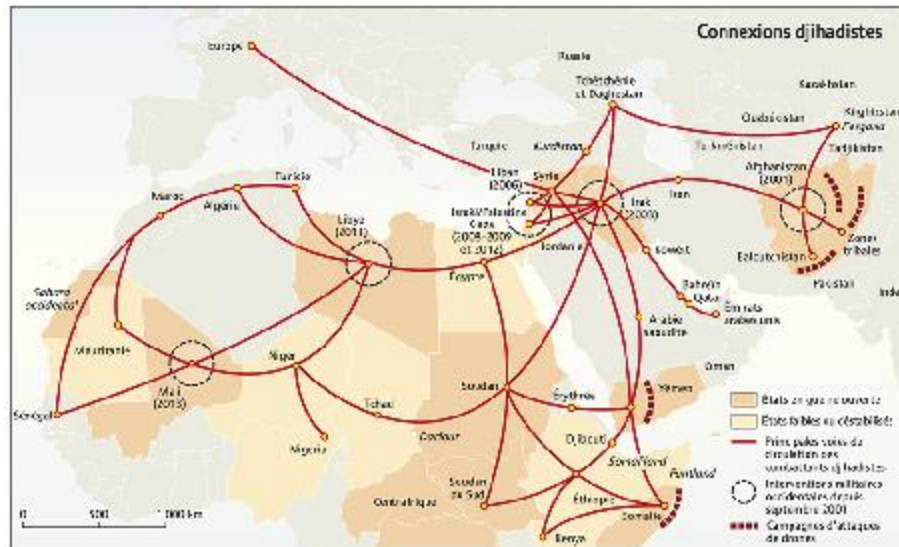


L'Afrique en guerre en 2014

- Conflits armés ouverts entre groupes rebelles ou entre forces gouvernementales et groupes rebelles
- Violences politiques ou électorales, affrontements sporadiques
- Conflits anciens gelés
- Territoires déstabilisés ou délinquants, souvent hors de contrôle du pouvoir central, dans lesquels peuvent s'épanouir les trafics d'armes, de métaux précieux, de drogue et d'êtres humains
- Opérations de maintien de la paix des Nations unies au 30 juin 2014

1 : Juba - 2 : Kigali - 3 : Bujumbura

Sources : Humanitarian Information Unit, US Department of State ; Christian Bouquet, « Guerres et conflits en Afrique : la décomposition des pouvoirs et des territoires », actes du Festival international de géographie de Saint-Dié, octobre 2008 ; *The Military Balance 2014*, The International Institute for Strategic Studies (IISS) ; Human Right Watch (HRW), Londres ; SIPRI, Stockholm ; Archives du New York Times (New York) ; Reuters et Associated Press ; Nations unies ; International Crisis Group (ICG), Londres.



[illegible]

[illegible]





Les auteurs

Bertrand Badie est professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po).

Jean-François Boyer est journaliste et écrivain.

Colette Braeckman est journaliste au quotidien *Le Soir* (Belgique) et auteure du blog *Le Carnet de Colette Braeckman* (<<http://blog.lesoir.be/colette-braeckman>>).

Raphaëlle Branche historienne, est professeure à l'université de Rouen.

Frédéric Charillon est professeur des universités à l'université d'Auvergne et directeur de l'Institut de recherches stratégiques de l'École militaire (IRSEM).

Marielle Debos est maîtresse de conférences à l'université Paris Ouest-Nanterre-La Défense et chercheuse à l'Institut des sciences sociales du politique (ISP/CNRS).

Alain Deneault docteur en philosophie et essayiste, est enseignant au département de science politique de l'université de Montréal.

Milena Dieckhoff est doctorante au CERI (Sciences Po Paris).

- Nicolas Pouillard** **Dot-** est chercheur à l'Institut français du Proche-Orient (Ifpo, Beyrouth), et *core-researcher* au sein du programme « When authoritarianism fails in the Arab world » (Wafaw, European Research Council).
- Frédéric Douzet** est professeure à l'Institut français de géopolitique de l'université Paris 8. Titulaire de la chaire Castex de cyberstratégie.
- Éric Frécon** est enseignant-chercheur à l'École navale, coordinateur de l'Observatoire Asie du Sud-Est à Asia Centre (Paris).
- Laurent Gayer** est chargé de recherche CNRS/CERI (Sciences Po Paris).
- Mathilde Goanec** journaliste, collabore avec différents médias français. Elle est également responsable du pôle Eurasie de la revue en ligne *Grotius International* (<www.grotius.fr>).
- Régis Genté** est journaliste, correspondant au Caucase et en Asie centrale pour différents médias français et internationaux.
- Pierre Grosser** historien, enseigne l'histoire des relations internationales et les enjeux mondiaux contemporains à Sciences Po Paris.
- Thomas Hippler** est maître de conférences à Sciences Po Lyon.
- Razmig Keucheyan** est maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne.
- Géraud de La** est professeur émérite de l'université Paris Ouest-

Pradelle Nanterre-La Défense.

Sébastien-Yves Laurent est professeur des universités à l'université Bordeaux 4.

Nicolas Lemay-Hébert est *senior lecturer* au département de développement international de l'université de Birmingham (Grande-Bretagne).

Pierre-Jean Luizard est directeur de recherche au CNRS, historien de l'islam contemporain dans les pays arabes du Moyen-Orient.

Alhadji Bouba Nouhou est enseignant-chercheur à l'université Bordeaux 4.

Cédric Poitevin est directeur adjoint du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP).

Jean-Luc Racine géopolitologue, est directeur de recherche émérite au CNRS et vice-président d'Asia Centre.

Frédéric Ramel est professeur à Sciences Po Paris et chercheur au CERI.

Philippe Rekacewicz est géographe, cartographe et journaliste.

Claire Rodier est juriste et membre du Groupe d'information et de soutien des immigré.e.s (GISTI) et du réseau Migreurop.

Élie Tenenbaum agrégé d'histoire, est doctorant à Sciences Po-CERI.

Jean-Pierre Tuquoi est journaliste et essayiste spécialiste de l'Afrique et du Maghreb.

Dominique est journaliste et historien, auteur de nombreux

Vidal	ouvrages sur le Proche-Orient, spécialiste des questions internationales.
Fabrice Weissman	est directeur du Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires (CRASH) abrité par la Fondation Médecins sans frontières
Olivier Zajec	est maître de conférences à l'université Lyon 3.